



2018/2035(INI)

25.5.2018

AMENDEMENTS

1 - 251

Projet de rapport
Mark Demesmaeker
(PE619.271v01-00)

Stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire
(COM(2018)0028 – 2018/2035(INI))

Amendement 1
Mark Demesmaeker

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la communication de la Commission du 16 janvier 2018 intitulée «Une stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire» (COM(2018)0028),*

Or. en

Amendement 2
Mark Demesmaeker

Proposition de résolution
Visa 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport de la Commission du 16 janvier 2018 concernant les incidences sur l'environnement de l'utilisation des plastiques oxodégradables, et notamment des sacs en plastique oxodégradable (COM(2018)0035),*

Or. en

Amendement 3
Mark Demesmaeker

Proposition de résolution
Visa 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu la communication de la Commission du 2 décembre 2015 intitulée «Boucler la boucle — Un plan d’action de l’Union européenne en faveur de l’économie circulaire» (COM(2015)0614),*

Or. en

Amendement 4
Mark Demesmaeker

Proposition de résolution
Visa 1 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu la directive (UE) 2018/... du Parlement européen et du Conseil du ... avril 2018 modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets^{1 bis},*

^{1 bis} 2015/0275(COD), non encore publiée au Journal officiel.

Or. en

Amendement 5
Mark Demesmaeker

Proposition de résolution
Visa 1 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu la directive (UE) 2018/... du Parlement européen et du Conseil du ... avril 2018 modifiant la directive 2000/53/CE relative aux véhicules hors d’usage, la directive 2006/66/CE relative aux piles et accumulateurs ainsi qu’aux déchets de piles et d’accumulateurs, et la*

directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques^{2 bis},

^{2 bis} 2015/0272(COD), non encore publiée au Journal officiel.

Or. en

Amendement 6
Mark Demesmaeker

Proposition de résolution
Visa 1 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu la directive (UE) 2018/... du Parlement européen et du Conseil du ... avril 2018 modifiant la directive 1999/31/CE concernant la mise en décharge des déchets^{3 bis},*

^{3 bis} 2015/0274(COD), non encore publiée au Journal officiel.

Or. en

Amendement 7
Mark Demesmaeker

Proposition de résolution
Visa 1 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu la directive (UE) 2018/... du Parlement européen et du Conseil du ... avril 2018 modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages^{4 bis},*

*^{4 bis} 2015/0276(COD), non encore publiée
au Journal officiel.*

Or. en

Amendement 8
Mark Demesmaeker

Proposition de résolution
Visa 1 nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu sa résolution du 9 juillet 2015
intitulée sur l'utilisation efficace des
ressources: vers une économie circulaire
(P8_TA(2015)0266),*

Or. en

Amendement 9
Mark Demesmaeker

Proposition de résolution
Visa 1 decies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu sa résolution du XXX
concernant la mise en œuvre du paquet
«économie circulaire»: solutions possibles
pour les questions à l'interface entre les
textes législatifs relatifs aux substances
chimiques, aux produits et aux déchets,*

Or. en

Amendement 10
Mark Demesmaeker

Proposition de résolution
Visa 1 undecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la résolution des Nations unies intitulée «Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030», adoptée lors du sommet pour le développement durable des Nations unies du 25 septembre 2015,*

Or. en

Amendement 11
Mark Demesmaeker

Proposition de résolution
Visa 1 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu l'enquête Eurobaromètre spécial n° 468 d'octobre 2017 intitulée «Attitudes des citoyens européens vis-à-vis de l'environnement»,*

Or. en

Amendement 12
Anneli Jäätteenmäki, Nils Torvalds, Frédérique Ries, Gerben-Jan Gerbrandy

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la directive-cadre relative aux déchets, la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, la directive sur la mise en décharge des déchets et la directive relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques,*

Or. en

Amendement 13
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la communication de la Commission du 16 janvier 2018 intitulée «Une stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire» (COM(2018)0028),*

Or. en

Amendement 14
Karl-Heinz Florenz

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu les objectifs de développement durable des Nations unies, fixés dans la résolution intitulée «Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030»,*

Or. en

Amendement 15
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Visa 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre*

pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie (ci-après dénommée «directive sur l'écoconception»), ainsi que les règlements d'exécution et les accords volontaires adoptés en vertu de cette directive,

Or. en

Amendement 16
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Visa 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu sa résolution du 16 janvier 2018 intitulée «Gouvernance internationale des océans: un programme pour l'avenir de nos océans dans le contexte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030» (2017/2055(INI)),*

Or. en

Amendement 17
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Visa 2 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu la directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages, et la directive (UE) 2015/720 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 modifiant la directive 94/62/CE en ce qui concerne la*

*réduction de la consommation de sacs en
plastique légers,*

Or. en

Amendement 18

José Inácio Faria

Proposition de résolution

Visa 2 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu les objectifs de l'Union en
matière de réduction des émissions de gaz
à effet de serre et d'efficacité énergétique,*

Or. en

Amendement 19

José Inácio Faria

Proposition de résolution

Visa 2 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu l'accord de Paris et la
21^e Conférence des parties (COP 21) à la
Convention-cadre des Nations unies sur
les changements climatiques (CCNUCC),*

Or. en

Amendement 20

José Inácio Faria

Proposition de résolution

Visa 2 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu la ratification de l'accord de Paris par l'Union européenne et ses États membres,*

Or. en

Amendement 21
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Visa 2 nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu l'objectif à long terme, prévu par l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C,*

Or. en

Amendement 22
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Visa 2 decies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu le programme d'action général de l'Union pour l'environnement à l'horizon 2020 (décision n° 1386/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013),*

Or. en

Amendement 23
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Visa 2 undecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la communication de la Commission intitulée «Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire» (COM(2015)0614),*

Or. en

Amendement 24
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Visa 2 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le plan de travail «Écoconception» 2016-2019 de la Commission (COM(2016)0773), notamment l'objectif de fixer des exigences plus spécifiques au produit et des exigences horizontales dans des domaines tels que la durabilité, la réparabilité, l'extensibilité, une conception prévoyant le démontage et la facilité de réutilisation et de recyclage,*

Or. en

Amendement 25
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Visa 2 terdecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la communication de la Commission et le document de travail des services de la Commission du*

16 janvier 2018 concernant la mise en œuvre du paquet «économie circulaire»: solutions possibles pour les questions à l'interface entre les textes législatifs relatifs aux substances chimiques, aux produits et aux déchets (COM(2018)0032),

Or. en

Amendement 26
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Visa 2 quaterdecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu la communication de la Commission du 13 septembre 2017 relative à la liste 2017 des matières premières critiques pour l'UE (COM(2017)0490),*

Or. en

Amendement 27
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Visa 2 quindecies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

– *vu les conclusions du Conseil du 18 décembre 2017 sur le thème «Éco-innovation: favoriser la transition vers l'économie circulaire»,*

Or. en

Amendement 28

José Inácio Faria

**Proposition de résolution
Visa 2 sexdecies (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

- *vu sa résolution du 9 juillet 2015 intitulée sur l'utilisation efficace des ressources: vers une économie circulaire,*

Or. en

**Amendement 29
José Inácio Faria**

**Proposition de résolution
Visa 2 septdecies (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

- *vu sa résolution du 4 juillet 2017 intitulée «Une durée de vie plus longue des produits: avantages pour les consommateurs et les entreprises»,*

Or. en

**Amendement 30
José Inácio Faria**

**Proposition de résolution
Considérant A**

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que le plastique est un matériau précieux qui occupe une place importante dans notre société et notre économie;

A. considérant que le plastique est un matériau précieux *qui est largement utilisé sur l'ensemble des chaînes de valeur, qui contribue à la durabilité des produits en raison de ses propriétés innovantes et de ses coûts compétitifs,* et qui occupe une place importante dans notre société et notre économie;

Amendement 31
Marco Affronte

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le plastique est un matériau précieux qui occupe une place importante dans notre société et notre économie;

Amendement

A. considérant que le plastique est un matériau précieux qui occupe une place importante dans notre société et notre économie ***dans de nombreux cas, mais qui crée d'importants problèmes dans d'autres cas;***

Or. en

Amendement 32
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que le plastique est un matériau précieux qui occupe une place importante dans notre société et notre économie;

Amendement

A. considérant que le plastique, ***lorsqu'il est correctement utilisé,*** est un matériau précieux qui occupe une place importante dans notre société et notre économie;

Or. en

Amendement 33
Paul Brannen

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que les matières plastiques n'offrent pas de véritable valeur fonctionnelle dans certains cas, qu'elles peuvent déjà être remplacées par des fibres naturelles et des polymères dans d'autres, ou que la recherche est en cours pour leur trouver des solutions de substitution, même pour ce qui semble être un usage vital des plastiques (par exemple, les nanovecteurs pour les médicaments^{1 bis});

^{1 bis} Par exemple, les nanovecteurs biodégradables pour les médicaments ou l'encapsulation des fertilisants dont la base est épuisée sur le substrat provenant de la culture des champignons de l'industrie du champignon. Des informations sur ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.bbi-europe.eu/projects/biorescue>

Or. en

Amendement 34
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que la durabilité exigerait une réduction de notre utilisation des plastiques d'un dixième par rapport aux niveaux actuels;

Or. en

Amendement 35
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution

Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que des solutions de remplacement du plastique existent pour nombre des utilisations de ce matériau, parmi lesquelles figurent les matériaux biosourcés durables;

Or. en

Amendement 36

Paul Brannen

Proposition de résolution

Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A ter. considérant que l'utilisation de certains types de plastiques (par exemple, les sacs en plastique) est interdite dans certains pays tiers^{2 bis};

^{2 bis} ***En effet, certains pays africains ont introduit ce type d'interdiction (<http://www.bbc.com/news/world-africa-41069853>).***

Or. en

Amendement 37

Jytte Guteland

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

Amendement

B. considérant que la manière dont les plastiques sont produits et utilisés aujourd'hui a des effets dévastateurs sur l'environnement, le climat et l'économie,

B. considérant que la manière dont les plastiques sont produits et utilisés aujourd'hui a des effets dévastateurs sur l'environnement, le climat et l'économie,

ainsi que des incidences potentielles sur la santé;

tandis que des études ont montré que la présence de substances cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction et perturbant le système endocrinien dans les plastiques avait des effets néfastes sur la santé *humaine*;

Or. en

Amendement 38
Annie Schreijer-Pierik

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que la manière dont les plastiques sont produits et utilisés aujourd'hui a des effets *dévastateurs* sur l'environnement, le climat et l'économie, ainsi que des incidences potentielles sur la santé;

Amendement

B. considérant que la manière dont les plastiques sont produits et utilisés aujourd'hui a des effets *néfastes considérables* sur l'environnement, le climat et l'économie, ainsi que des incidences potentielles sur la santé *humaine et animale*;

Or. nl

Amendement 39
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que la manière dont les plastiques sont produits *et* utilisés aujourd'hui a des effets dévastateurs sur l'environnement, le climat et l'économie, ainsi que des incidences potentielles sur la santé;

Amendement

B. considérant que la manière dont les plastiques sont produits, utilisés *et éliminés* aujourd'hui a des effets dévastateurs sur l'environnement, le climat et l'économie, ainsi que des incidences potentielles sur la santé;

Or. en

Amendement 40
Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que la manière dont les plastiques sont produits et utilisés aujourd'hui a des effets dévastateurs sur l'environnement, le climat et l'économie, ainsi que des incidences *potentielles* sur la santé;

Amendement

B. considérant que la manière dont les plastiques sont produits et utilisés aujourd'hui a des effets dévastateurs sur l'environnement, le climat et l'économie, ainsi que des incidences *potentiellement négatives* sur la santé;

Or. en

Amendement 41
Nicola Caputo, Simona Bonafè

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que, selon les données communiquées pendant le Forum économique mondial de 2016, au moins 8 millions de tonnes de plastiques sont déversées chaque année dans les océans du monde et, à ce jour, on estime que plus de 150 millions de tonnes de plastiques se trouvent dans les océans; considérant que, si des mesures ne sont pas prises pour inverser la tendance et si l'évolution actuelle se poursuit, les océans compteront une tonne de plastique pour trois tonnes de poissons en 2025 et plus de matières plastiques que de poissons à l'horizon 2050;

Or. it

Amendement 42

Damiano Zoffoli, Renata Briano, Massimo Paolucci, Simona Bonafè

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que les déchets ont des répercussions désastreuses sur les écosystèmes marins, étant donné que les plastiques constituent plus de 80 % des déchets marins, représentant un volume oscillant chaque année entre 150 000 et 500 000 tonnes de déchets plastiques déversés dans les mers et les océans de l'Union, auxquelles s'ajoutent entre 75 000 et 300 000 tonnes de microplastiques rejetées dans l'environnement européen;

Or. it

Amendement 43
Younous Omarjee, Estefanía Torres Martínez

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que 150 millions de tonnes de plastiques et de microplastiques se sont accumulées dans les mers et océans de la planète, causant de graves dommages pour la faune et la flore marine, le climat et la biodiversité mondiale; que d'après l'ONU Environnement, si rien n'est fait, il y aura davantage de plastiques que de poissons dans les océans en 2050;

Or. fr

Amendement 44

José Inácio Faria

**Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que le recours au plastique pour les produits de consommation est de plus en plus répandu et que la production est en progression constante depuis que l'utilisation à grande échelle de ce matériau a commencé il y a un demi-siècle, ce dont il découle la fabrication au niveau mondial d'environ 322 millions de tonnes de plastique en 2015;

Or. en

**Amendement 45
Sirpa Pietikäinen**

**Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que la production annuelle mondiale de matières plastiques est passée de 2 millions de tonnes en 1950 à 381 millions de tonnes en 2015 et qu'elle devrait tripler à nouveau à l'horizon 2030; considérant que, dans le même temps, 9 % seulement de l'ensemble des plastiques rejetés depuis 1950 ont été recyclés;

Or. en

**Amendement 46
Paul Brannen**

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que les conditions nécessaires pour ce qui est actuellement promu comme biodégradable correspond rarement aux conditions réelles de fin de vie des plastiques non recyclés, par exemple dans les grands fonds marins;

Or. en

Amendement 47

Anneli Jäätteenmäki, Frédérique Ries, Catherine Bearder

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que, chaque année, entre 4,8 et 12,7 millions de tonnes de déchets plastiques produits sur terre entrent dans l'océan;

Or. en

Amendement 48

Mairead McGuinness

Proposition de résolution

Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que les plastiques sont peu onéreux à créer et sont omniprésents dans la société actuelle;

Or. en

Amendement 49

Damiano Zoffoli, Simona Bonafè, Massimo Paolucci, Renata Briano

Proposition de résolution

Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que de nouveaux outils de gouvernance et de bonnes pratiques sont à l'étude dans la mer Adriatique, dans le cadre de projets cofinancés au titre de la coopération territoriale européenne, afin d'atténuer et, si possible, d'éliminer le phénomène de l'abandon d'engins de pêche, tout en reconnaissant aux flottes de pêche le rôle nouveau de sentinelles des mers;

Or. it

Amendement 50

José Inácio Faria

Proposition de résolution

Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que la hausse de la production, combinée à la fois à des changements dans la façon dont nous utilisons le plastique et à des évolutions démographiques, entraîne une augmentation du volume de débris plastiques dans l'environnement; considérant que, selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), si cette tendance s'inscrit dans la durée, près de 33 milliards de tonnes de plastique s'accumuleront d'ici 2050;

Or. en

Amendement 51

Anneli Jäätteenmäki, Frédérique Ries, Catherine Bearder

Proposition de résolution

Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que pratiquement tous les types d'objets et matériaux plastiques peuvent être trouvés dans l'océan, de la grande plaque de déchets du Pacifique, qui contient au moins 79 000 tonnes de plastiques flottants sur une superficie de 1,6 million de kilomètres carrés, aux zones les plus reculées, telles que les grands fonds marins et l'Arctique;

Or. en

Amendement 52

Paul Brannen

Proposition de résolution

Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que, conformément à la hiérarchie des déchets et comme le souligne le 7^e programme d'action pour l'environnement, la prévention des déchets et la préparation au réemploi précèdent le recyclage, mais que la stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire ne reconnaît pas cet état de fait de manière appropriée;

Or. en

Amendement 53

Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B ter. considérant que le plastique n'est pas biodégradable, et que les polymères plastiques resteront des plastiques et ne peuvent pas être modifiés par des processus naturels;

Or. en

Amendement 54
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quater. considérant que des niveaux préoccupants de photodégradation du plastique en microplastiques sont attestés; que les microplastiques engendrent de graves problèmes pour la santé et l'environnement lorsqu'ils sont dispersés dans l'eau, la terre et l'air;

Or. en

Amendement 55
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quater. considérant que le terme «déchets sauvages» s'applique aux déchets de petite taille qui sont présents dans des zones accessibles au public et qui ont été rejetés illicitement dans

l'environnement (sur terre, en eau douce et dans la mer), que ce soit délibérément ou par négligence;

Or. en

Amendement 56

Anneli Jäätteenmäki, Frédérique Ries, Catherine Bearder

Proposition de résolution

Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quater. considérant que le plastique représente 85 % des déchets sauvages dispersés sur les plages;

Or. en

Amendement 57

José Inácio Faria

Proposition de résolution

Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quinquies. considérant que l'accumulation et la dispersion des déchets marins comptent probablement parmi les menaces qui pèsent sur la santé des océans de la planète et dont la progression est la plus rapide; que les microplastiques sont particulièrement préoccupants en raison de leur petite taille, qui les rend accessibles à un large éventail d'organismes (oiseaux marins, poissons, moules, arénicoles des pêcheurs et zooplancton); que les 150 millions de tonnes de plastiques qui, selon certaines estimations, se seraient accumulées dans les océans du monde sont à l'origine de graves dommages environnementaux et

économiques, y compris pour les communautés côtières, le tourisme, la navigation et la pêche;

Or. en

Amendement 58
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quinquies. considérant que l'incidence totale des déchets plastiques sur la faune, la flore et la santé humaine n'est pas encore connue; que l'entrée dans l'environnement et dans la chaîne alimentaire des plastiques et des toxines utilisées dans les plastiques et les impressions sur les plastiques, y compris des produits chimiques perturbant le système endocrinien, constitue une menace grave; qu'il a été montré que les débris plastiques présents dans l'océan ont des conséquences catastrophiques sur la vie marine, tuant plus de 100 millions d'animaux marins chaque année;

Or. en

Amendement 59
Anneli Jäätteenmäki, Frédérique Ries, Catherine Bearder

Proposition de résolution
Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B quinquies. considérant que 90 % de l'ensemble des oiseaux marins avalent des particules de matières plastiques;

Amendement 60
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant B sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B sexies. considérant qu'il convient de rappeler les graves problèmes que provoquent les microplastiques présents dans un large éventail de produits, allant des cosmétiques aux textiles, en passant par les peintures, les pneus et d'autres matériaux; que ce problème apparaît à la fois quand les microplastiques sont volontairement ajoutés aux produits et lorsqu'ils sont créés par dégradation des produits en plastique; que les microplastiques représentent un problème qui est également lié aux lacunes des systèmes de gestion et de traitement des eaux usées et des déchets;

Or. en

Amendement 61
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Considérant B sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B sexies. considérant que 80 % des déchets marins proviennent de la terre et que, dès lors, on ne saurait affronter le problème des déchets marins de manière efficace dans la durée sans préalablement adopter une politique et des actions efficaces de réduction et de limitation des déchets sauvages sur terre;

Or. en

Amendement 62

Anneli Jäätteenmäki, Gesine Meissner, Frédérique Ries, Catherine Bearder

Proposition de résolution

Considérant B sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B sexies. considérant que des microplastiques ont été découverts dans 90 % des bouteilles d'eau;

Or. en

Amendement 63

José Inácio Faria

Proposition de résolution

Considérant B septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B septies. considérant que les formes les plus courantes de débris sont les filtres de cigarettes, les sacs en plastique et tous les types d'emballage; qu'entre 60 % et 90 % des débris marins ont été fabriqués au moyen d'un ou de plusieurs polymères plastiques, tels que le polyéthylène, le téréphtalate de polyéthylène, le polypropylène et le chlorure de polyvinyle, qui ont tous un temps de dégradation extrêmement long; qu'en conséquence, il faudra des décennies, voire des siècles, pour que disparaisse la majorité des plastiques fabriqués aujourd'hui;

Or. en

Amendement 64

Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant B septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B septies. considérant que 90 % des jouets distribués sur le marché sont composés de plastique et que la plupart des jouets en plastique ne sont pas recyclés; que l'industrie du jouet représente environ 18 milliards d'euros; que la tendance perverse à emballer les jouets en plastique sous de nombreuses couches de plastique, lesquelles sont pour la plupart jetées immédiatement, est préoccupante; que certaines entreprises ont commencé à fabriquer des jouets à partir de plastique recyclé;

Or. en

Amendement 65
Anneli Jäätteenmäki, Frédérique Ries

Proposition de résolution
Considérant B septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B septies. considérant que les Européens génèrent 25,8 millions de tonnes de déchets plastiques chaque année, et que seuls 6 % sont composés de plastique recyclé; que, si l'Union souhaite atteindre l'objectif de 55 % d'emballages recyclés d'ici à 2030, il est crucial d'encourager l'expansion du secteur du tri et du recyclage, lequel devrait déjà avoir quadruplé par rapport à 2015;

Or. en

Amendement 66

José Inácio Faria

Proposition de résolution

Considérant B octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B octies. considérant que les déchets plastiques sont cause de mort et de maladie dans la faune sauvage marine, par suffocation, enchevêtrement et intoxication; que les matériaux plastiques désagrégés par les vagues et les rayons du soleil pour former des microparticules inférieures à 5 mm de diamètre se retrouvent dans l'estomac de la faune marine, comme les moules, les vers et le zooplancton, tandis que les nanoplastiques, mesurant à peine un demi millimètre, pénètrent les membranes cellulaires et le noyau des petits animaux marins; que des débris plastiques qui sont invisibles à l'œil nu entrent dans la chaîne alimentaire à sa source même;

Or. en

Amendement 67

Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution

Considérant B octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B octies. considérant que les pays européens exportent de longue date des déchets plastiques, y compris en direction de pays où des systèmes inadaptés de gestion et de recyclage des déchets causent des dommages à l'environnement et présentent des risques pour la santé des communautés locales, en particulier des personnes qui manipulent les déchets;

Or. en

Amendement 68
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Considérant B nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B nonies. considérant que tant qu'une définition approuvée au niveau international de la biodégradabilité n'aura pas été établie, l'adoption des produits plastiques étiquetés «biodégradables» ne se traduira pas par une baisse significative ni de la quantité de plastique utilisée, ni du risque de répercussions physiques et chimiques sur l'environnement;

Or. en

Amendement 69
Claudiu Ciprian Tănăsescu

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

Amendement

C. considérant que ces effets négatifs suscitent l'intérêt du grand public et ***attirent*** l'attention des ***médias***;

C. considérant que ces effets négatifs suscitent l'intérêt du grand public, ***74 % des citoyens européens étant préoccupés par les répercussions de l'utilisation quotidienne des produits plastiques sur la santé et 87 % s'inquiétant de son incidence environnementale, ce qui attire largement*** l'attention des ***moyens de communication de masse***;

Or. ro

Amendement 70

Soledad Cabezón Ruiz

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que ces effets négatifs suscitent l'intérêt du grand public et **attirent** l'attention des médias;

Amendement

C. considérant que ces effets négatifs suscitent l'intérêt du grand public et **de la société européenne, lequel se reflète ensuite dans** l'attention des médias;

Or. es

Amendement 71

Anneli Jäätteenmäki, Fredrick Federley

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que ces effets négatifs suscitent l'intérêt du grand public **et attirent l'attention des médias;**

Amendement

C. considérant que ces effets négatifs suscitent l'intérêt du grand public;

Or. en

Amendement 72

Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant qu'il convient de mettre immédiatement un terme aux tendances actuelles de production, d'utilisation et de gestion du plastique; que les mesures adoptées en réponse à la situation désastreuse actuelle doivent être à la hauteur du défi à relever; qu'une intervention radicale s'impose en vue d'éviter que la situation ne devienne

désespérée;

Or. en

Amendement 73
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que le recyclage des matières plastiques contribue à réduire l'utilisation des combustibles fossiles et les émissions de CO₂, conformément aux engagements souscrits au titre de l'accord de Paris;

Or. en

Amendement 74
Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que trois citoyens européens sur quatre sont préoccupés par les effets des produits en plastique sur leur santé et l'environnement^{1 bis};

^{1 bis} *Eurobaromètre spécial 468 (octobre 2017), p. 9.*

Or. en

Amendement 75

Simona Bonafè, Biljana Borzan, Soledad Cabezón Ruiz, Miriam Dalli, Jytte Guteland, Jo Leinen, Massimo Paolucci, Pavel Poc, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Damiano Zoffoli, Clara Eugenia Aguilera García, Guillaume Balas, Monika Beňová, Nicola Caputo, Nikos Androulakis, Giorgos Grammatikakis, Christel Schaldemose, Eric Andrieu, Renata Briano, Carlos Zorrinho

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la dynamique politique actuelle devrait être mise à profit pour passer à une économie circulaire des matières plastiques;

Amendement

D. considérant que la dynamique politique actuelle devrait être mise à profit pour passer à une économie circulaire des matières plastiques ***qui, conformément à la hiérarchie des déchets, accorde la priorité à la prévention de la production de déchets plastiques;***

Or. en

Amendement 76
Paul Brannen

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la dynamique politique actuelle devrait être mise à profit pour passer à une économie circulaire ***des matières plastiques;***

Amendement

D. considérant que la dynamique politique actuelle devrait être mise à profit pour passer à une économie circulaire, ***y compris grâce à une responsabilité bien conçue et élargie des producteurs, ainsi que pour promouvoir des niveaux durables de bioéconomie;***

Or. en

Amendement 77
Marco Affronte

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la dynamique politique actuelle devrait être mise à profit pour passer à une économie circulaire des matières plastiques;

Amendement

D. considérant que la dynamique politique actuelle devrait être mise à profit pour passer à une économie circulaire des matières plastiques ***durables et non toxiques***;

Or. en

Amendement 78
Karin Kadenbach

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que le flux actuel de déchets municipaux ne compte malheureusement que très peu de polymères plastiques recyclables et véritablement recyclés en raison de la composition des matériaux ou de limitations techniques ou économiques et, partant, qu'une grande quantité de matières plastiques (environ 30 %) est envoyée vers des décharges, ce qui constitue une perte de ressources, lesquelles pourraient servir à la valorisation énergétique, lorsque le recyclage n'est pas possible d'un point de vue économique et écologique;

Or. en

Amendement 79
Piernicola Pedicini, Eleonora Evi

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. déplore la pratique de l'incinération des plastiques dans les incinérateurs et les cimenteries en tant que combustibles solides secondaires; estime que cette pratique est contraire au principe de l'économie circulaire et est source d'émissions de polluants nocifs pour l'environnement et la santé publique;

Or. it

Amendement 80

Anneli Jäätteenmäki, Fredrick Federley, Frédérique Ries

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que les êtres humains sont exposés aux nanoparticules de matériaux à base de polymères présents dans l'eau destinée à la consommation, les denrées alimentaires provenant de la mer, les cosmétiques et l'air; que des nanoparticules de plastique ont été détectées dans les tissus du colon et le système sanguin d'êtres humains et engendrent divers problèmes de santé;

Or. en

Amendement 81

Karl-Heinz Florenz

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que l'Union s'est engagée à atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies,

dont plusieurs concernent une consommation et une production durables des matières plastiques en vue de limiter leurs répercussions marines et terrestres;

Or. en

Amendement 82
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant qu'il est nécessaire d'établir un accord au niveau international et un traité des Nations unies afin de résoudre le problème posé par le plastique à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 83

Simona Bonafè, Biljana Borzan, Soledad Cabezón Ruiz, Jytte Guteland, Jo Leinen, Massimo Paolucci, Pavel Poc, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Damiano Zoffoli, Clara Eugenia Aguilera García, Guillaume Balas, Monika Beňová, Nicola Caputo, Nikos Androulakis, Giorgos Grammatikakis, Christel Schaldemose, Carlos Zorrinho, Eric Andrieu, Renata Briano

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que l'Union est déterminée à atteindre les objectifs du programme de développement durable à l'horizon 2030;

Or. en

Amendement 84
Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que les déchets plastiques représentent un problème mondial et un défi que seule une coopération internationale permettra de relever;

Or. en

Amendement 85
Gesine Meissner, Tonino Picula, Ulrike Rodust, Jozo Radoš, Demetris Papadakis, Merja Kyllönen, Ivan Jakovčić, Younous Omarjee, Catherine Bearder, Ricardo Serrão Santos

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que, chaque année, entre 4,8 et 12,7 millions de tonnes de déchets plastiques entrent dans l'océan;

Or. en

Amendement 86
Gesine Meissner, Tonino Picula, Ulrike Rodust, Jozo Radoš, Demetris Papadakis, Merja Kyllönen, Ivan Jakovčić, Younous Omarjee, Catherine Bearder, Ricardo Serrão Santos

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D ter. considérant que pratiquement tous les types d'objets et matériaux plastiques peuvent être trouvés dans l'océan, de la grande plaque de déchets du Pacifique, qui contient au moins 79 000 tonnes de

plastiques flottants sur une superficie de 1,6 million de kilomètres carrés, aux zones les plus reculées, telles que les grands fonds marins et l'Arctique;

Or. en

Amendement 87

Anneli Jäätteenmäki, Frédérique Ries

Proposition de résolution

Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D ter. considérant que le taux actuel de consommation de plastique est inquiétant, étant donné que l'océan hébergera davantage de matières plastiques que de poissons en 2050; considérant qu'une fois entrées dans l'océan, les matières plastiques peuvent libérer des produits chimiques toxiques que les poissons peuvent ingérer, aboutissant dans la chaîne alimentaire humaine^{1 bis};

^{1 bis} <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/publications/the-new-plastics-economy-rethinking-the-future-of-plastics>

Or. en

Amendement 88

Simona Bonafè, Biljana Borzan, Soledad Cabezón Ruiz, Miriam Dalli, Jytte Guteland, Jo Leinen, Massimo Paolucci, Pavel Poc, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Damiano Zoffoli, Clara Eugenia Aguilera García, Guillaume Balas, Monika Beňová, Nicola Caputo, Nikos Androulakis, Giorgos Grammatikakis, Christel Schaldemose, Carlos Zorrinho, Eric Andrieu, Renata Briano

Proposition de résolution

Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D ter. considérant que le rejet de quantités considérables de matières plastiques dans la mer non seulement a une incidence négative sur les ressources marine, mais nuit aussi aux activités économiques, par exemple, en augmentant les coûts relatifs au nettoyage des filets et à l'élimination des déchets sauvages collectés;

Or. en

Amendement 89

Anneli Jäätteenmäki, Frédérique Ries

Proposition de résolution

Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D quater. considérant que les supermarchés jouent un rôle essentiel dans la réduction des matières plastiques à usage unique au sein de l'Union; considérant qu'il convient de saluer les initiatives telles que les allées de supermarché sans plastique, qui offrent la possibilité aux supermarchés de mettre à l'essai des biomatériaux compostables pour remplacer les emballages plastiques;

Or. en

Amendement 90

Gesine Meissner, Tonino Picula, Ulrike Rodust, Jozo Radoš, Demetris Papadakis, Merja Kyllönen, Ivan Jakovčić, Younous Omarjee, Catherine Bearder, Ricardo Serrão Santos

Proposition de résolution

Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D quater. considérant que le plastique représente 85 % des déchets sauvages dispersés sur les plages;

Or. en

Amendement 91

Gesine Meissner, Tonino Picula, Ulrike Rodust, Jozo Radoš, Demetris Papadakis, Merja Kyllönen, Ivan Jakovčić, Younous Omarjee, Ricardo Serrão Santos

Proposition de résolution

Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D quinquies. considérant que 90 % de l'ensemble des oiseaux marins avalent des particules de matières plastiques;

Or. en

Amendement 92

Mireille D'Ornano

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. ***se félicite*** de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire» (COM(2018)0028), qui constitue un pas en avant vers une gestion durable des plastiques tout au long de la chaîne de valeur et contribue ainsi à la transition de l'Union européenne vers une économie circulaire;

1. ***prend acte*** de la communication de la Commission intitulée «Une stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire» (COM(2018)0028), qui constitue un pas en avant vers une gestion durable des plastiques tout au long de la chaîne de valeur et contribue ainsi à la transition de l'Union européenne vers une économie circulaire;

Or. fr

Amendement 93
György Hölvényi

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. attire l'attention sur le fait que l'utilisation d'une telle quantité de matières plastiques ne se justifie ni socialement ni économiquement et sur le fait que, si les coûts futurs du traitement des déchets ainsi que les coûts découlant des effets négatifs du changement climatique étaient répercutés sur le prix des produits, ni les fabricants ni les consommateurs ne seraient en faveur de l'exploitation du plastique;

Or. hu

Amendement 94
Younous Omarjee, Estefanía Torres Martínez

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. regrette cependant que la stratégie présentée par la Commission européenne ne vise que des engagements volontaires et appelle la Commission à prendre des mesures contraignantes et législatives pour que des actions concrètes et efficaces visant à réduire la fabrication du plastique et son utilisation ainsi qu'au nettoyage de la pollution plastique soient mises en oeuvre dès la fin de l'année 2018;

Or. fr

Amendement 95
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. prend acte du fait que, bien qu'elle constitue une initiative bienvenue et nécessaire, l'interdiction des matières plastiques à usage unique ne constitue pas à elle seule une solution adéquate au vu de l'ampleur du problème;

Or. en

Amendement 96
Paul Brannen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. estime, toutefois, qu'il convient d'inscrire la stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire dans le cadre d'une stratégie sectorielle globale dans laquelle la bioéconomie se voit confier un rôle plus important;

Or. en

Amendement 97
Paul Brannen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. souligne qu'il convient d'accorder une plus grande attention au

remplacement des matières plastiques par des biomatériaux recyclables, pour lesquels les ressources naturelles déployées sont reproduites de manière durable et renouvelable, ce qui évite la production de déchets, par opposition à l'acceptation du fait que la quantité de matières plastiques utilisées s'inscrira à la hausse et que le recyclage de ce matériau est la solution;

Or. en

Amendement 98
Paul Brannen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 quater. attire l'attention sur la nécessité de faciliter la création de grappes d'entreprises qui échangent des sous-produits pour éviter que ceux-ci ne deviennent des déchets (symbiose industrielle), engendrant ainsi l'émergence d'une bioéconomie qui offre des solutions et des produits de remplacement des matières plastiques pour une solution plus respectueuse de l'environnement et du climat;

Or. en

Amendement 99
Paul Brannen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 quinquies. affirme qu'un modèle

commercial fructueux, proposant des produits qui contiennent des composés recyclés, exige une utilisation en cascade par l'intermédiaire d'une chaîne d'approvisionnement fonctionnant correctement pour garantir une fourniture fiable de matériaux recyclés;

Or. en

Amendement 100

Simona Bonafè, Biljana Borzan, Soledad Cabezón Ruiz, Miriam Dalli, Jytte Guteland, Jo Leinen, Massimo Paolucci, Pavel Poc, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Damiano Zoffoli, Clara Eugenia Aguilera García, Guillaume Balas, Monika Beňová, Nicola Caputo, Nikos Androulakis, Giorgos Grammatikakis, Christel Schaldemose, Carlos Zorrinho, Eric Andrieu, Renata Briano

Proposition de résolution Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. estime que limiter d'emblée les déchets plastiques et améliorer nos performances en matière de recyclage des plastiques sont deux éléments clés; invite toutes les parties prenantes à considérer la récente interdiction chinoise d'importer des déchets plastiques comme une opportunité pour investir ***au sein de l'Union européenne dans des capacités*** de recyclage à la pointe de la technologie;

Amendement

2. estime que limiter d'emblée les déchets plastiques et améliorer nos performances en matière de recyclage des plastiques sont deux éléments clés ***pour la protection de la santé humaine et de l'environnement ainsi que pour le soutien à une croissance économique durable;*** invite toutes les parties prenantes à considérer la récente interdiction chinoise d'importer des déchets plastiques comme une opportunité ***pour investir dans la prévention de la production de déchets plastiques, pour déterminer les exigences d'écoconception de l'ensemble des matières plastiques et produits contenant du plastique, ainsi que*** pour investir ***dans les systèmes de collecte, de tri et de recyclage à la pointe de la technologie au sein de l'Union européenne;***

Or. en

Amendement 101
Sylvie Goddyn

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. estime que limiter d'emblée les déchets plastiques et améliorer nos performances en matière de recyclage des plastiques sont **deux éléments** clés; invite toutes les parties prenantes à considérer la récente interdiction chinoise d'importer des déchets plastiques comme une opportunité pour investir au sein de l'Union européenne dans des capacités de recyclage à la pointe de la technologie;

Amendement

2. estime que limiter d'emblée ***l'usage du plastique***, les déchets plastiques et améliorer nos performances en matière de recyclage des plastiques sont **trois éléments** clés; invite toutes les parties prenantes à considérer la récente interdiction chinoise d'importer des déchets plastiques comme une opportunité pour investir au sein de l'Union européenne dans des capacités de recyclage à la pointe de la technologie ***et dans la nécessité de remplacer le plastique par des matériaux plus durables et localement recyclables dès la conception des produits***;

Or. fr

Amendement 102
Marco Affronte

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. ***estime*** que limiter d'emblée les déchets plastiques ***et améliorer nos performances en matière de*** recyclage des plastiques ***sont deux éléments clés***; invite toutes les parties prenantes à considérer la récente interdiction chinoise d'importer des déchets plastiques comme une opportunité pour investir au sein de l'Union européenne dans des capacités de recyclage à la pointe de la technologie;

Amendement

2. ***souligne*** que limiter d'emblée les déchets plastiques, ***y compris réduire la teneur en substances dangereuses des matières plastiques, devrait figurer en tête de priorité, conformément à la hiérarchie des déchets***; ***estime, en outre, qu'il importe de favoriser le*** recyclage des plastiques; invite toutes les parties prenantes à considérer la récente interdiction chinoise d'importer des déchets plastiques comme une opportunité pour investir au sein de l'Union européenne dans des capacités de recyclage

à la pointe de la technologie;

Or. en

Amendement 103
Soledad Cabezón Ruiz

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. estime que limiter d'emblée les déchets plastiques et améliorer nos performances en matière de recyclage des plastiques sont **deux** éléments clés; invite toutes les parties prenantes à considérer la récente interdiction chinoise d'importer des déchets plastiques comme une opportunité pour investir au sein de l'Union européenne dans des capacités de recyclage à la pointe de la technologie;

Amendement

2. estime que limiter d'emblée les déchets plastiques ***dans la chaîne de valeur grâce à la conception circulaire, veiller absolument à ce que les produits et composants en plastique soient réutilisables*** et améliorer nos performances en matière de recyclage des plastiques sont **trois** éléments clés; invite toutes les parties prenantes à considérer la récente interdiction chinoise d'importer des déchets plastiques comme une opportunité pour investir au sein de l'Union européenne dans des capacités de recyclage à la pointe de la technologie;

Or. es

Amendement 104
György Hölvényi

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. estime que limiter d'emblée les déchets plastiques et améliorer nos performances en matière de recyclage des plastiques sont **deux** éléments clés; invite toutes les parties prenantes à considérer la récente interdiction chinoise d'importer des déchets plastiques comme une opportunité

Amendement

2. estime que limiter d'emblée les déchets plastiques, ***privilégier la réutilisation des matières plastiques*** et améliorer nos performances en matière de recyclage des plastiques sont **trois** éléments clés; invite toutes les parties prenantes à considérer la récente interdiction chinoise

pour investir au sein de l'Union européenne dans des capacités de recyclage à la pointe de la technologie;

d'importer des déchets plastiques comme une opportunité pour investir au sein de l'Union européenne dans des capacités de recyclage à la pointe de la technologie, **en tenant également compte du point de vue écologique et de la protection du climat**;

Or. hu

Amendement 105
Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. *estime que* limiter d'emblée les déchets plastiques et *améliorer* nos performances en matière de recyclage des plastiques **sont deux éléments clés**; invite toutes les parties prenantes à considérer la récente interdiction chinoise d'importer des déchets plastiques comme une opportunité pour investir au sein de l'Union européenne dans des capacités de recyclage à la pointe de la technologie;

Amendement

2. **est fermement convaincu qu'il est essentiel, pour réduire la quantité globale de déchets plastiques, de** limiter d'emblée les déchets plastiques et **d'améliorer** nos performances en matière de recyclage des plastiques; invite toutes les parties prenantes à considérer la récente interdiction chinoise d'importer des déchets plastiques comme une opportunité pour investir au sein de l'Union européenne dans des capacités de recyclage à la pointe de la technologie;

Or. en

Amendement 106
Angélique Delahaye, Michel Dantin, Françoise Grossetête

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. estime que limiter d'emblée les déchets plastiques et améliorer nos performances en matière de recyclage des plastiques sont **deux** éléments clés; invite

Amendement

2. estime que limiter d'emblée les déchets plastiques et améliorer nos performances en matière de **tri, collecte et** recyclage des plastiques sont **des**

toutes les parties prenantes à considérer la récente interdiction chinoise d'importer des déchets plastiques comme une opportunité pour investir au sein de l'Union européenne dans des capacités de recyclage à la pointe de la technologie;

éléments clés; invite toutes les parties prenantes à considérer la récente interdiction chinoise d'importer des déchets plastiques comme une opportunité pour investir au sein de l'Union européenne dans des capacités de *stockage et de* recyclage à la pointe de la technologie;

Or. fr

Amendement 107
Claudiu Ciprian Tănăsescu

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. estime que limiter d'emblée les déchets plastiques et améliorer nos performances en matière de recyclage des plastiques sont deux éléments clés; invite toutes les parties prenantes à considérer la récente interdiction chinoise d'importer des déchets plastiques comme une opportunité pour investir au sein de l'Union européenne dans des capacités de recyclage à la pointe de la technologie;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. ro

Amendement 108
Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

2 bis. souligne le rôle essentiel que jouent les matières plastiques dans notre société; prend notamment acte de la fonction endossée par l'emballage

Amendement

plastique dans la réduction des déchets alimentaires grâce à l'emballage sous vide; constate, en outre, que l'emploi du plastique sauve des vies dans le secteur de la santé et rejette, par conséquent, l'appel à l'interdiction de toutes les matières plastiques;

Or. en

Amendement 109
Francesc Gambús

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne que, pour aborder la production de déchets en plastique, des efforts coordonnés doivent être consentis de la part des parties prenantes qui sont actives dans les secteurs, entres autres, du conditionnement, du bâtiment et de la construction, de l'automobile, de l'électricité et de l'électronique;

Or. es

Amendement 110
Angélique Delahaye

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne qu'il convient d'accompagner les professionnels, notamment les PME et les TPE, dans la mise en place de bonnes pratiques en la matière;

Or. fr

Amendement 111
Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 ter. déplore l'approche linéaire actuellement adoptée à l'égard de l'utilisation du plastique et le faible recours, de l'industrie, à des plastiques recyclés, qui ne représentent que 6 % des matériaux employés;

Or. en

Amendement 112
Mireille D'Ornano

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. est convaincu que la stratégie employée pour les matières plastiques doit également servir de levier pour stimuler de nouveaux modèles commerciaux, circulaires et intelligents, de production et de consommation couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur; invite la Commission à favoriser l'établissement de liens clairs entre les politiques de l'Union en matière de déchets, de substances chimiques et de produits à cet égard;

3. est convaincu que la stratégie employée pour les matières plastiques doit également servir de levier pour stimuler de nouveaux modèles commerciaux, circulaires et intelligents, de production et de consommation couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur; invite la Commission à favoriser l'établissement de liens clairs entre les politiques de l'Union en matière de déchets, de substances chimiques et de produits à cet égard, **la stratégie du traitement sur place et du recyclage des déchets devant couvrir tous les types de déchets et ne pas se limiter aux seules matières plastiques;**

Or. fr

Amendement 113
Soledad Cabezón Ruiz

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est convaincu que la stratégie employée pour les matières plastiques doit également servir de levier pour stimuler de nouveaux modèles commerciaux, ***circulaires et intelligents***, de production et de consommation couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur; invite la Commission à favoriser l'établissement de liens clairs entre les politiques de l'Union en matière de déchets, de substances chimiques et de produits à cet égard;

Amendement

3. est convaincu que la stratégie employée pour les matières plastiques doit également servir de levier pour stimuler de nouveaux modèles commerciaux, de production et de consommation ***circulaires et intelligents***, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur ***et reposant sur un modèle d'économie circulaire***; invite la Commission à favoriser l'établissement de liens clairs entre les politiques de l'Union en matière de déchets, ***d'éducation des consommateurs***, de substances chimiques et de produits à cet égard;

Or. es

Amendement 114
Karl-Heinz Florenz

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est convaincu que la stratégie employée pour les matières plastiques doit également servir de levier pour stimuler de nouveaux modèles commerciaux, circulaires et intelligents, de production et de consommation couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur; invite la Commission à favoriser l'établissement de liens clairs entre les politiques de l'Union en matière de déchets, de substances chimiques et de produits à cet égard;

Amendement

3. est convaincu que la stratégie employée pour les matières plastiques doit également servir de levier pour stimuler de nouveaux modèles commerciaux, circulaires et intelligents, de production et de consommation couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, ***conformément à l'objectif de développement durable des Nations unies n° 12, intitulé «Consommation et production responsables»***; invite la Commission à favoriser l'établissement de liens clairs entre les politiques de l'Union en matière de déchets, de substances chimiques et de

produits à cet égard;

Or. en

Amendement 115

Marco Affronte

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est convaincu que la stratégie employée pour les matières plastiques doit également servir de levier pour stimuler de nouveaux modèles commerciaux, circulaires et intelligents, de production et de consommation couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur; invite la Commission à favoriser l'établissement de liens clairs entre les politiques de l'Union en matière de déchets, de substances chimiques et de produits à cet égard;

Amendement

3. est convaincu que la stratégie employée pour les matières plastiques doit également servir de levier pour stimuler de nouveaux modèles commerciaux, circulaires, ***durables, non toxiques*** et intelligents, de production et de consommation couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur; invite la Commission à favoriser l'établissement de liens clairs entre les politiques de l'Union en matière de déchets, de substances chimiques et de produits à cet égard;

Or. en

Amendement 116

Claudiu Ciprian Tănăsescu

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est convaincu que la stratégie employée pour les matières plastiques doit également servir de levier pour stimuler de nouveaux modèles commerciaux, circulaires et intelligents, de production et de consommation couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur; invite la Commission à favoriser l'établissement de liens clairs entre les politiques de l'Union en matière

Amendement

3. est convaincu que la stratégie employée pour les matières plastiques doit également servir de levier pour stimuler de nouveaux modèles commerciaux, circulaires et intelligents, de production et de consommation couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur; invite la Commission à favoriser l'établissement de liens clairs entre les politiques de l'Union en matière

de déchets, de substances chimiques et de produits à cet égard;

de déchets, **d'emballages**, de substances chimiques et de produits à cet égard;

Or. ro

Amendement 117
Estefanía Torres Martínez, Lynn Boylan

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est convaincu que la stratégie employée pour les matières plastiques **doit** également servir de levier pour stimuler de nouveaux modèles commerciaux, circulaires et intelligents, de production et de consommation couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur; invite la Commission à favoriser l'établissement de liens clairs entre les politiques de l'Union en matière de déchets, de substances chimiques et de produits à cet égard;

Amendement

3. est convaincu que la stratégie employée pour les matières plastiques **peut** également servir de levier pour stimuler de nouveaux modèles commerciaux, circulaires et intelligents, de production et de consommation couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur; invite la Commission à favoriser l'établissement de liens clairs entre les politiques de l'Union en matière de déchets, de substances chimiques et de produits à cet égard;

Or. en

Amendement 118
Paul Brannen

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. invite la Commission et les États membres à intégrer, dans les règles de conditionnalité de la politique agricole commune, la mise en décharge sûre des matières plastiques (par exemple, le film plastique des serres et des types de protection mécanique des sols et des plantes) des superficies agricoles utiles;

Or. en

Amendement 119
Soledad Cabezón Ruiz

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. souligne que les actions conjointes qui intègrent la stratégie européenne sur les matières plastiques doivent concerner toute la chaîne de valeur, bien que la responsabilité du retrait des déchets plastiques doive incomber aux producteurs, et non aux consommateurs;

Or. es

Amendement 120
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. invite les États membres à investir dans une planification davantage axée sur le système pour la conception des procédés de production lorsque les déchets d'un procédé et d'un flux de production peuvent facilement alimenter, en tant que ressources, un autre procédé de production;

Or. en

Amendement 121
Anneli Jäätteenmäki, Frédérique Ries, Nils Torvalds

Proposition de résolution

PE622.234v01-00

56/118

AM\1154059FR.docx

Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

3 bis. *est également convaincu que la circularité exige un mélange diversifié de solutions, telles que la réutilisation, le recyclage mécanique, le recyclage chimique et l'utilisation de matières premières biosourcées et durables pour les plastiques;*

Or. en

Amendement 122 Paul Brannen

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

Amendement

4. invite la Commission à mettre en place une politique post-2020 pour l'économie circulaire fondée sur un pilier solide en matière de recherche et d'innovation et à veiller à ce que les engagements nécessaires soient disponibles dans le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP);

4. invite la Commission à mettre en place une politique post-2020 pour l'économie circulaire **et la bioéconomie** fondée sur un pilier solide en matière de recherche et d'innovation et à veiller à ce que les engagements nécessaires soient disponibles dans le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP), **y compris sur la recherche en matière de matériaux biosourcés, sur les engagements pris en faveur du soutien aux nouveaux modèles commerciaux s'appuyant sur des grappes d'entreprises basées sur une utilisation en cascade des matériaux, le recyclage et la prévention des déchets, ainsi que sur la diffusion et la démonstration des résultats, et, le cas échéant, leur intégration dans la politique;**

Or. en

Amendement 123

Marco Affronte

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite la Commission à mettre en place une politique post-2020 pour l'économie circulaire fondée sur un pilier solide en matière de recherche et d'innovation et à veiller à ce que les engagements nécessaires soient disponibles dans le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP);

Amendement

4. invite la Commission à mettre en place une politique post-2020 pour l'économie circulaire fondée sur ***l'internalisation des coûts externes et*** un pilier solide en matière de recherche et d'innovation et à veiller à ce que les engagements nécessaires soient disponibles dans le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP);

Or. en

Amendement 124
Monika Beňová

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. invite la Commission à mettre en place une politique post-2020 pour l'économie circulaire fondée sur un pilier solide en matière de recherche et d'innovation et à veiller à ce que les engagements nécessaires soient disponibles dans le nouveau cadre financier pluriannuel (CFP);

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. en

Amendement 125
Soledad Cabezón Ruiz

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. *exhorte la Commission à encourager la recherche sur les conséquences sur la santé humaine de l'utilisation actuelle du plastique; signale, en particulier, qu'il importe d'obtenir des données scientifiques fiables et comparables portant sur les effets des microplastiques ajoutés à des produits d'usage courant, comme les cosmétiques et les textiles, ainsi que sur la présence de microplastiques dans l'eau potable;*

Or. es

Amendement 126

Anneli Jäätteenmäki, Frédérique Ries, Catherine Bearder, Nils Torvalds

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. *souligne qu'un financement suffisant de la recherche et de l'innovation est essentiel pour comprendre la source, la quantification et l'incidence des macroplastiques, des microplastiques et des nanoplastiques sur les écosystèmes marins, ainsi que pour mettre au point des solutions innovantes; demande, par conséquent, l'allocation d'un budget d'au moins 120 milliards d'euros au programme Horizon Europe dans le cadre du CFP après 2020;*

Or. en

Amendement 127

Marco Affronte

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. salue, dans ce contexte, la proposition de la Commission pour une décision du Conseil relative au système de ressources propres de l'Union européenne visant à inclure une contribution nationale calculée sur la quantité de déchets d'emballages en plastique non recyclés en tant que moteur important de la réduction des déchets d'emballages et de la stimulation de la transition européenne vers une économie circulaire;

Or. en

Amendement 128

Younous Omarjee, Estefanía Torres Martínez

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. appelle la Commission et les Etats membres à financer et soutenir l'innovation et la recherche et à entreprendre rapidement des initiatives concrètes pour nettoyer la pollution plastique des océans et des fonds marins dans leurs territoires;

Or. fr

Amendement 129

Piernicola Pedicini, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. demande aux États membres de supprimer les subventions aux combustibles fossiles qui contribuent à maintenir les prix des matières plastiques vierges à des niveaux bas et qui entravent le développement d'un marché secondaire des plastiques;

Or. it

Amendement 130
Soledad Cabezón Ruiz

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 ter. fait part de sa grande préoccupation face aux conséquences environnementales découlant de la production et de l'incinération de matières plastiques, ainsi que des quantités de matières plastiques qui ne sont pas recyclées et, en particulier, du volume de déchets plastiques qui finissent en mer comme déchets marins;

Or. es

Amendement 131
Paul Brannen

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

Amendement

5. souligne qu'il existe différents types de plastique aux applications variées, et qu'une approche sur mesure, souvent spécifique au produit, est donc nécessaire pour les différentes chaînes de valeur, tout en tenant compte des demandes locales et

5. souligne qu'il existe différents types de plastiques aux applications variées, *que des produits de substitution fabriqués à partir de fibres naturelles recyclables et de polymères naturels sont déjà appliqués pour certaines utilisations*

régionales et en veillant à ce que les besoins fonctionnels *des consommateurs* soient satisfaits;

et qu'une approche sur mesure, souvent spécifique au produit, est donc nécessaire pour les différentes chaînes de valeur, tout en tenant compte des demandes locales et régionales *ainsi que de l'incidence sur l'environnement des plastiques et des matériaux de substitution*, et en veillant à ce que les besoins fonctionnels soient satisfaits;

Or. en

Amendement 132
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. souligne qu'il existe différents types de plastique aux applications variées, et qu'une approche sur mesure, souvent spécifique au produit, est donc nécessaire pour les différentes chaînes de valeur, tout en tenant compte des demandes locales et régionales et en veillant à ce que les besoins fonctionnels des consommateurs soient satisfaits;

Amendement

5. souligne qu'il existe différents types de plastique aux applications variées, et qu'une approche sur mesure, souvent spécifique au produit, est donc nécessaire pour les différentes chaînes de valeur, tout en tenant compte des demandes locales et régionales et en veillant à ce que les besoins fonctionnels des consommateurs soient satisfaits, *sans nuire à l'environnement par un usage inutile des plastiques lorsque des options de substitution sont disponibles*;

Or. en

Amendement 133
Dubravka Šuica

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. souligne qu'il existe différents

Amendement

5. souligne qu'il existe différents

types de plastique aux applications variées, et qu'une approche sur mesure, souvent spécifique au produit, est donc nécessaire pour les différentes chaînes de valeur, tout en tenant compte des demandes locales et régionales et en veillant à ce que les besoins fonctionnels des consommateurs soient satisfaits;

types de plastique aux applications variées, et qu'une approche sur mesure, souvent spécifique au produit, est donc nécessaire pour les différentes chaînes de valeur *et spécificités nationales*, tout en tenant compte des demandes locales et régionales et en veillant à ce que les besoins fonctionnels des consommateurs soient satisfaits;

Or. hr

Amendement 134
György Hölvényi

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. attire l'attention sur le fait qu'en vue de la conversion à l'économie circulaire, il est essentiel de modifier les modèles de consommation, de faire connaître au plus grand nombre les effets du plastique et des autres produits sur l'environnement, ainsi que de sensibiliser l'opinion publique à l'écologie et de dispenser des enseignements portant sur la protection de l'environnement;

Or. hu

Amendement 135
Angélique Delahaye, Michel Dantin, Françoise Grossetête

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. invite la Commission à établir des définitions claires et harmonisées au niveau européen pour les différents types

de plastiques existants afin de garantir la réalisation effective des objectifs en matière d'économie circulaire et de faciliter la compréhension des citoyens;

Or. fr

Amendement 136
Claudiu Ciprian Tănăsescu

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. met l'accent sur la nécessité d'établir des systèmes solides, adéquats et efficaces de prévention, de collecte séparée, de tri et de recyclage des déchets plastiques;

Or. ro

Amendement 137
Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

6. souligne que des actions conjointes de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important;

6. souligne que des actions conjointes de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important; **demande une campagne d'information publique en vue d'inculquer aux consommateurs les manières de réduire leur consommation**

globale de plastique et de gérer toutes les formes de déchets plastiques; estime qu'un étiquetage clair indiquant la présence de matières plastiques contribuerait à mieux informer les consommateurs;

Or. en

Amendement 138
Dubravka Šuica

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que des actions conjointes de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important;

Amendement

6. souligne que des actions conjointes de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat **durable** avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important; **met en évidence la nécessité d'une campagne promotionnelle précoce et globale visant à modifier le comportement des consommateurs;**

Or. hr

Amendement 139
Mireille D'Ornano

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que des actions conjointes de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat

Amendement

6. souligne que des actions conjointes de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat

avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important;

avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement ***aussi bien de la part des industriels, des consommateurs et des acteurs intermédiaires***, reste un défi tout aussi important;

Or. fr

Amendement 140

Estefanía Torres Martínez, Lynn Boylan

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que des actions conjointes de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité ***publique*** et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important;

Amendement

6. souligne que des actions conjointes de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité ***des entreprises*** et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important ***qu'il conviendrait de faciliter à l'aide du cadre économique et juridique approprié***;

Or. en

Amendement 141

György Hölvényi

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que des actions conjointes

Amendement

6. souligne que des actions conjointes

de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important;

de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement *et la protection du climat*; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important;

Or. hu

Amendement 142

Anneli Jäätteenmäki, Jan Huitema, Frédérique Ries, Nils Torvalds

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que des actions conjointes de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important;

Amendement

6. souligne que des actions conjointes de la part de toutes les parties prenantes, *y compris les consommateurs*, sont nécessaires pour parvenir à un résultat avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important;

Or. en

Amendement 143

Jan Huitema

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que des actions conjointes

Amendement

6. souligne que des actions conjointes

de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important;

de la part de toutes les parties prenantes, **y compris les consommateurs**, sont nécessaires pour parvenir à un résultat avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important;

Or. en

Amendement 144
Claudiu Ciprian Tănăsescu

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que des actions conjointes de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important;

Amendement

6. souligne que des actions conjointes de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat avantageux tant pour l'économie **et la santé humaine** que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important;

Or. ro

Amendement 145
Sylvie Goddyn

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. souligne que des actions conjointes

Amendement

6. souligne que des actions conjointes

de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important;

de la part de toutes les parties prenantes sont nécessaires pour parvenir à un résultat avantageux tant pour l'économie que pour l'environnement *et la santé publique*; souligne que transformer les préoccupations générales concernant les déchets plastiques en responsabilité publique et en un changement de comportement reste un défi tout aussi important;

Or. fr

Amendement 146
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. invite la Commission et les États membres à mettre au point des systèmes ascendants de collecte et de recyclage du plastique à partir des ménages, qui permettraient de recueillir différents types de plastique et d'opérer un tri optique pour atteindre les plus hauts niveaux possibles de recyclage et maintenir la qualité des matériaux recyclés à leur niveau d'origine ou à un niveau élevé; prie les États membres de mettre en place des systèmes de collecte distincts pour les différents types de plastique, y compris pour les anciens plastiques, qui permettraient de ramener le plastique à ses usages initiaux et de suivre le principe de l'utilisation en cascade des matières plastiques; demande l'introduction et l'application de systèmes de consigne obligatoires, tels que ceux créés pour les bouteilles, qui permettent de maintenir la qualité des plastiques à des niveaux similaires d'une utilisation à l'autre;

Or. en

Amendement 147

Damiano Zoffoli, Renata Briano, Massimo Paolucci, Simona Bonafè

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. souligne que les États membres devraient redoubler d'efforts pour mettre au point des stratégies et des plans visant à réduire la dispersion en mer des engins de pêche, y compris au moyen des subventions du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, ainsi qu'avec le soutien des fonds structurels et de la coopération territoriale européenne, et grâce à la participation active et nécessaire des régions;

Or. it

Amendement 148

Catherine Bearder

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. s'inquiète du fait que, si la tendance enregistrée avec le taux actuel de consommation de plastique se confirme, l'océan hébergera davantage de matières plastiques que de poissons en 2050; relève qu'une fois entrées dans l'océan, les matières plastiques peuvent libérer des produits chimiques toxiques que les poissons peuvent ingérer, aboutissant dans la chaîne alimentaire humaine^{1 bis};

^{1 bis} <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/publications/the-new-plastics->

Or. en

Amendement 149

Miriam Dalli

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. estime que l'Union et les États membres devraient investir davantage dans des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique et dans l'instruction en vue d'attirer l'attention des consommateurs sur les problèmes environnementaux et sociaux associés à la hausse des déchets plastiques et de les encourager à acheter davantage de matériaux recyclés, recyclables et réutilisables;

Or. en

Amendement 150

Angélique Delahaye, Françoise Grossetête, Michel Dantin

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. souligne l'importance de la participation des citoyens à la réalisation des objectifs en matière de déchets plastiques; encourage la Commission et les États membres à renforcer la sensibilisation et l'information aux citoyens sur les bonnes pratiques à adopter;

Or. fr

Amendement 151
Piernicola Pedicini, Eleonora Evi

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. demande aux États membres d'investir dans des campagnes d'éducation et d'information sur l'utilisation durable des plastiques et de solutions de remplacement pour ces matières;

Or. it

Amendement 152
Catherine Bearder

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. constate que, dans de nombreux États membres de l'Union, les supermarchés et les points de ventes de denrées alimentaires et de boissons ont introduit des frais sur les matières plastiques à usage unique pour encourager les consommateurs à investir dans des récipients à usages multiples pour le transport de leurs produits alimentaires; invite tous les États membres à envisager l'introduction de mesures politiques incitant les supermarchés et les points de vente d'aliments et de boissons qui ne l'ont pas encore fait à introduire des frais sur les matières plastiques à usage unique, le cas échéant;

Or. en

Amendement 153
Miriam Dalli

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. appelle de ses vœux l'amélioration des pratiques de séparation et de tri afin d'accroître le recyclage;

Or. en

Amendement 154
Sylvie Goddyn

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. invite les autorités compétentes des États membres à veiller à ce que l'ensemble de l'acquis en matière de déchets soit intégralement mis en œuvre;

7. invite les autorités compétentes des États membres à veiller à ce que l'ensemble de l'acquis en matière de déchets soit intégralement mis en œuvre ***tout en restant prudents quant aux risques que peuvent faire courir certains plastiques ou matières premières dont l'usage a été restreint ou contenant des substances classées comme préoccupantes et très préoccupantes;***

Or. fr

Amendement 155
Karl-Heinz Florenz

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. invite les autorités compétentes des États membres à veiller à ce que l'ensemble de l'acquis en matière de déchets soit intégralement mis en œuvre;

7. invite les autorités compétentes des États membres à veiller à ce que l'ensemble de l'acquis en matière de déchets soit intégralement mis en œuvre; ***fait remarquer que la pratique actuelle consistant à mettre en décharge 30 % des plastiques constitue un gaspillage des ressources; souligne que les matières plastiques ne seront plus acceptées dans les décharges d'ici à 2030;***

Or. en

Amendement 156
Paul Brannen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les autorités compétentes des États membres à veiller à ce que l'ensemble de l'acquis en matière de déchets soit intégralement mis en œuvre;

Amendement

7. invite les autorités compétentes des États membres à veiller à ce que l'ensemble de l'acquis en matière de déchets soit intégralement mis en œuvre, ***en mettant particulièrement l'accent sur la priorité de la hiérarchie des déchets, à savoir la prévention des déchets;***

Or. en

Amendement 157

Simona Bonafè, Biljana Borzan, Soledad Cabezón Ruiz, Jytte Guteland, Jo Leinen, Massimo Paolucci, Pavel Poc, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Damiano Zoffoli, Clara Eugenia Aguilera García, Guillaume Balas, Monika Beňová, Nicola Caputo, Nikos Androulakis, Giorgos Grammatikakis, Christel Schaldemose, Carlos Zorrinho, Eric Andrieu, Renata Briano

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les autorités compétentes des

Amendement

7. invite les autorités compétentes des

États membres à veiller à ce que l'ensemble de l'acquis en matière de déchets soit intégralement mis en œuvre;

États membres à veiller à ce que l'ensemble de l'acquis en matière de déchets *et de produits* soit intégralement mis en œuvre;

Or. en

Amendement 158
Dubravka Šuica

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les autorités compétentes des États membres à veiller à ce que l'ensemble de l'acquis en matière de déchets soit intégralement mis en œuvre;

Amendement

7. invite les autorités compétentes des États membres *et des pays candidats à l'adhésion* à veiller à ce que l'ensemble de l'acquis en matière de déchets soit intégralement mis en œuvre;

Or. hr

Amendement 159
Marco Affronte

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les autorités compétentes des États membres à veiller à ce que l'ensemble de l'acquis en matière de déchets soit intégralement mis en œuvre;

Amendement

7. invite les autorités compétentes des États membres à veiller à ce que l'ensemble de l'acquis en matière de déchets soit intégralement mis en œuvre *et exécuté*;

Or. en

Amendement 160
Anneli Jäätteenmäki, Nils Torvalds, Frédérique Ries, Gerben-Jan Gerbrandy, Jan Huitema

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. invite les autorités compétentes des États membres à veiller à ce que l'ensemble de l'acquis en matière de déchets soit intégralement mis en œuvre;

Amendement

7. invite les autorités compétentes des États membres à veiller à ce que l'ensemble de l'acquis en matière de déchets soit intégralement ***et rapidement*** mis en œuvre;

Or. en

Amendement 161
Soledad Cabezón Ruiz

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. insiste sur l'importance de la conception pour réduire au minimum les matières et l'énergie utilisées dans la production, et souligne combien il importe d'éviter l'usage de substances dangereuses et d'accroître les possibilités de réutilisation et de recyclage des produits commercialisés sur le marché unique; plaide pour que les politiques concernées intègrent des critères de conception circulaire (exigences techniques relatives au démontage, à la réparation et à la durabilité des produits);

Or. es

Amendement 162
Marco Affronte

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. *invite la Commission à proposer, dans le cadre de la révision des principales exigences de la directive relative aux déchets d'emballages prévues pour 2020, que tous les emballages plastiques puissent être réutilisés ou recyclés de manière rentable dès 2025, et non dès 2030 seulement; invite également la Commission à proposer des produits de substitution efficaces des substances dangereuses dans tous les matériaux d'emballage à l'horizon 2025;*

Or. en

Amendement 163

Simona Bonafè, Biljana Borzan, Soledad Cabezón Ruiz, Jytte Guteland, Jo Leinen, Massimo Paolucci, Pavel Poc, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Damiano Zoffoli, Clara Eugenia Aguilera García, Guillaume Balas, Monika Beňová, Nicola Caputo, Nikos Androulakis, Giorgos Grammatikakis, Christel Schaldemose, Carlos Zorrinho, Eric Andrieu, Renata Briano

**Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. *insiste sur la nécessité de prendre en compte l'incidence des matières plastiques sur les émissions de carbone et invite la Commission à actualiser son «cadre de suivi pour l'économie circulaire» en vue d'intégrer des indicateurs spécifiques pour les matières plastiques et, en particulier, de surveiller que la production de plastique est correctement dissociée des ressources fossiles;*

Or. en

Amendement 164

Paul Brannen

**Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. rappelle que les États membres devraient^{4 bis} mettre en place des mesures visant à réduire au minimum les répercussions environnementales des emballages et des déchets d'emballages sur le plan de leur cycle de vie, en prenant en compte, le cas échéant, les avantages de l'utilisation des matériaux biosourcés et des matériaux adaptés à de multiples recyclages;

**^{4 bis} Position du Parlement européen
arrêtée en première lecture
le 18 avril 2018 en vue de l'adoption de la
directive UE .../... du Parlement européen
et du Conseil modifiant la
directive 94/62/CE relative aux
emballages et aux déchets d'emballages.**

Or. en

**Amendement 165
Claudiu Ciprian Tănăsescu**

**Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. estime qu'en vue de l'application de la stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire, tous les acteurs de la chaîne de valeur des matières plastiques dans son ensemble doivent joindre leurs efforts et coopérer;

Or. ro

Amendement 166

Anneli Jäätteenmäki, Nils Torvalds, Gerben-Jan Gerbrandy, Jan Huitema

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. réaffirme que les États membres doivent recourir à des instruments économiques et à d'autres mesures pour promouvoir l'application de la hiérarchie des déchets;

Or. en

Amendement 167

Piernicola Pedicini, Eleonora Evi

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. prie la Commission de proposer un objectif de réduction de 20 % de l'utilisation des plastiques à l'horizon 2025 et de 50 % d'ici 2030;

Or. it

Amendement 168

Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. demande l'interdiction totale de l'incinération des matières plastiques;

Amendement 169
Paul Brannen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 ter. rappelle les termes de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages^{5 bis} sur le fait que la bioéconomie, les emballages biosourcés recyclables et les emballages compostables biodégradables constituent une occasion à saisir, lorsqu'il est démontré qu'ils sont bénéfiques du point de vue du cycle de vie;

5 bis Voir note de bas de page 4 bis.

Amendement 170
Mireille D'Ornano

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

Amendement

8. invite toutes les parties prenantes de l'industrie à prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que tous les emballages plastiques soient réutilisables ou recyclables d'ici 2030, à associer leur identité de marque à des modèles commerciaux durables et circulaires et à utiliser leur pouvoir de commercialisation pour promouvoir et encourager des modes de consommation durables et circulaires;

8. invite toutes les parties prenantes de l'industrie à prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que tous les emballages plastiques soient réutilisables ou recyclables d'ici 2030, à associer leur identité de marque à des modèles commerciaux durables et circulaires et à utiliser leur pouvoir de commercialisation pour promouvoir et encourager des modes de consommation durables et circulaires;
demande qu'une évaluation soit menée d'ici cinq ans concernant les évolutions

observables dans l'industrie et la tenue des objectifs fixés;

Or. fr

Amendement 171
Dubravka Šuica

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite toutes les parties prenantes de l'industrie à prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que tous les emballages plastiques soient réutilisables ou recyclables d'ici 2030, à associer leur identité de marque à des modèles commerciaux durables et circulaires et à utiliser leur pouvoir de commercialisation pour promouvoir et encourager des modes de consommation durables et circulaires;

Amendement

8. invite toutes les parties prenantes de l'industrie à prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que tous les emballages plastiques soient réutilisables ou recyclables d'ici 2030, à associer leur identité de marque à des modèles commerciaux durables et circulaires et à utiliser leur pouvoir de commercialisation pour promouvoir et encourager des modes de consommation durables et circulaires;
invite également la Commission à instaurer un système visant à récompenser les meilleures parties prenantes de l'industrie afin de promouvoir le mode de fonctionnement durable;

Or. hr

Amendement 172
Soledad Cabezón Ruiz

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite toutes les parties prenantes *de l'industrie* à prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que tous les emballages plastiques soient réutilisables ou

Amendement

8. invite *la Commission à associer* toutes les parties prenantes à *l'engagement consistant à* prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que tous les emballages

recyclables d'ici 2030, à associer leur identité de marque à des modèles commerciaux durables et circulaires et à utiliser leur pouvoir de commercialisation pour promouvoir et encourager des modes de consommation durables et circulaires;

plastiques soient réutilisables ou recyclables d'ici 2030, à associer leur identité de marque à des modèles commerciaux durables et circulaires et à utiliser leur pouvoir de commercialisation pour promouvoir et encourager des modes de consommation durables et circulaires, *et prie la Commission de faire en sorte que toutes les parties intéressées prennent cet engagement;*

Or. es

Amendement 173
Marco Affronte

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite toutes les parties prenantes de l'industrie à prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que tous les emballages plastiques soient réutilisables ou recyclables d'ici **2030**, à associer leur identité de marque à des modèles commerciaux durables et circulaires et à utiliser leur pouvoir de commercialisation pour promouvoir et encourager des modes de consommation durables et circulaires;

Amendement

8. invite toutes les parties prenantes de l'industrie à **commencer à** prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que tous les emballages plastiques soient réutilisables ou recyclables *et exempts de substance dangereuse* d'ici **2025**, à associer leur identité de marque à des modèles commerciaux durables, **non toxiques** et circulaires et à utiliser leur pouvoir de commercialisation pour promouvoir et encourager des modes de consommation durables, **non toxiques** et circulaires;

Or. en

Amendement 174
Giorgos Grammatikakis

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite **toutes les parties prenantes de l'industrie à prendre des mesures concrètes pour** faire en sorte que tous les emballages plastiques soient réutilisables ou recyclables d'ici 2030, à associer leur identité de marque à des modèles commerciaux durables et circulaires et à utiliser leur pouvoir de commercialisation pour promouvoir et encourager des modes de consommation durables et circulaires;

Amendement

8. invite **la Commission européenne** à faire en sorte que tous les emballages plastiques soient réutilisables ou recyclables d'ici 2030; **invite toutes les parties prenantes de l'industrie** à associer leur identité de marque à des modèles commerciaux durables et circulaires et à utiliser leur pouvoir de commercialisation pour promouvoir et encourager des modes de consommation durables et circulaires;

Or. en

Amendement 175

Anneli Jäätteenmäki, Nils Torvalds, Gerben-Jan Gerbrandy, Jan Huitema

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

8 bis. souligne que le respect de l'obligation de collecte séparée des déchets est crucial pour éviter l'immobilisation des ressources aux niveaux inférieurs de la hiérarchie des déchets ainsi que pour permettre un recyclage de haute qualité et encourager l'utilisation de matières premières de récupération de qualité; soutient que les objectifs de recyclage pour 2030 devraient être étudiés en vue, à tout le moins, de les maintenir et, le cas échéant, de les revoir à la hausse, en prêtant attention aux flux de déchets spécifiques;

Or. en

Amendement 176

Simona Bonafè, Biljana Borzan, Soledad Cabezón Ruiz, Jytte Guteland, Jo Leinen, Massimo Paolucci, Pavel Poc, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Damiano Zoffoli, Clara Eugenia Aguilera García, Guillaume Balas, Monika Beňová, Nicola Caputo, Nikos

Androulakis, Giorgos Grammatikakis, Christel Schaldemose, Carlos Zorrinho, Eric Andrieu, Renata Briano, Tiemo Wölken

**Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. invite les États membres à interdire la mise en décharge des déchets plastiques d'ici 2030 et à les gérer conformément aux dispositions énoncées dans la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil;

Or. en

**Amendement 177
Angélique Delahaye, Françoise Grossetête**

**Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. met en garde contre les stratégies de "greenwashing" et invite la Commission à vérifier les allégations environnementales des marques;

Or. fr

**Amendement 178
Sylvie Goddyn**

**Proposition de résolution
Paragraphe 9**

Proposition de résolution

Amendement

9. estime que la société civile devrait être en mesure de tenir l'industrie responsable de ses engagements; demande à la Commission d'en tenir compte dans la prochaine «nouvelle donne pour les

9. estime que la société civile devrait être en mesure de tenir l'industrie responsable de ses engagements; demande à la Commission d'en tenir compte dans la prochaine «nouvelle donne pour les

consommateurs»;

consommateurs»; ***rappelle toutefois que le législateur porte pour la société une grande responsabilité et que de façon générale les entreprises ne sauraient être tenues responsables des décisions que le législateur n'a pas prises ou tardé à prendre;***

Or. fr

Amendement 179

Marco Affronte

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. estime que la société civile devrait être en mesure de tenir l'industrie responsable de ses engagements; demande à la Commission d'en tenir compte dans la prochaine «nouvelle donne pour les consommateurs»;

Amendement

9. estime que la société civile devrait être en mesure de tenir l'industrie responsable de ses engagements ***et de ses obligations, ainsi que de son incidence sur l'environnement; rappelle l'importance de la Convention d'Aarhus;*** demande à la Commission d'en tenir compte dans la prochaine «nouvelle donne pour les consommateurs»;

Or. en

Amendement 180

Soledad Cabezón Ruiz

Proposition de résolution

Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. estime que la société civile devrait être en mesure de tenir l'industrie responsable de ses engagements; demande à la Commission d'en tenir compte dans la prochaine «nouvelle donne pour les consommateurs»;

Amendement

9. estime que la société civile devrait être ***dûment informée des nouvelles habitudes de consommation durables et sensibilisée à ce sujet, afin d'être*** en mesure de tenir l'industrie responsable de ses engagements; demande à la

Commission d'en tenir compte dans la prochaine «nouvelle donne pour les consommateurs»;

Or. es

Amendement 181
Mireille D'Ornano

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. estime que la société civile devrait être en mesure de tenir l'industrie responsable de ses engagements; demande à la Commission d'en tenir compte dans la prochaine «nouvelle donne pour les consommateurs»;

Amendement

9. estime que la société civile devrait être en mesure de tenir l'industrie responsable de ses engagements *et devrait davantage se préoccuper de ses pratiques*; demande à la Commission d'en tenir compte dans la prochaine «nouvelle donne pour les consommateurs»;

Or. fr

Amendement 182
Simona Bonafè, Biljana Borzan, Soledad Cabezón Ruiz, Jytte Guteland, Jo Leinen, Massimo Paolucci, Pavel Poc, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Damiano Zoffoli, Clara Eugenia Aguilera García, Guillaume Balas, Monika Beňová, Nicola Caputo, Nikos Androulakis, Giorgos Grammatikakis, Christel Schaldemose, Carlos Zorrinho, Eric Andrieu, Renata Briano

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. estime que la société civile devrait être en mesure de tenir l'industrie responsable *de ses engagements*; demande à la Commission d'en tenir compte dans la prochaine «nouvelle donne pour les consommateurs»;

Amendement

9. estime que la société civile devrait être en mesure de tenir l'industrie responsable *du respect de ses obligations*; demande à la Commission d'en tenir compte dans la prochaine «nouvelle donne pour les consommateurs»;

Or. en

Amendement 183
Cristian-Silviu Buşoi

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

9. estime que la société civile devrait être en mesure de tenir l'industrie responsable de ses *engagements*; demande à la Commission d'en tenir compte dans la prochaine «nouvelle donne pour les consommateurs»;

Amendement

9. estime que la société civile devrait être en mesure de tenir l'industrie responsable de ses *obligations*; demande à la Commission d'en tenir compte dans la prochaine «nouvelle donne pour les consommateurs»;

Or. en

Amendement 184

Simona Bonafè, Biljana Borzan, Soledad Cabezón Ruiz, Jytte Guteland, Jo Leinen, Massimo Paolucci, Pavel Poc, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Damiano Zoffoli, Clara Eugenia Aguilera García, Guillaume Balas, Monika Beňová, Nicola Caputo, Nikos Androulakis, Giorgos Grammatikakis, Christel Schaldemose, Carlos Zorrinho, Eric Andrieu, Renata Briano

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. *invite* la Commission à *présenter une* mise à jour des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, notamment en ce qui concerne la prévention, la conception *circulaire et le suremballage*;

Amendement

10. *exhorte* la Commission à *s'acquitter de ses obligations de* mise à jour des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages *d'ici à la fin de l'année 2020*, notamment en ce qui concerne la prévention, la conception *en vue de la réutilisation, la promotion d'un recyclage de haute qualité et la réduction des emballages excessifs*; *invite, à cet égard, la Commission à fournir des lignes directrices claires concernant les caractéristiques des emballages plastiques à considérer comme «réutilisables» et «recyclables»*;

Or. en

Amendement 185
Karl-Heinz Florenz

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. **invite** la Commission à **présenter une mise à jour** des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, notamment en ce qui concerne la prévention, la conception circulaire et le suremballage;

Amendement

10. **rappelle** à la Commission **son obligation de proposer un renforcement** des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages **d'ici 2020, en prenant en compte les propriétés relatives de différents matériaux d'emballage sur la base des évaluations du cycle de vie**, notamment en ce qui concerne la prévention, la conception circulaire et le suremballage, **en mettant l'accent sur des exigences réalisables et efficaces**;

Or. en

Amendement 186
Estefanía Torres Martínez, Younous Omarjee

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite la Commission à présenter une mise à jour des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, notamment en ce qui concerne la prévention, la conception circulaire et le suremballage;

Amendement

10. invite la Commission à présenter une mise à jour des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, notamment en ce qui concerne la prévention, la conception circulaire et le suremballage; **estime qu'un étiquetage clair sur les emballages recyclables et des informations précises sur le contenu recyclé seront autant d'éléments indispensables pour permettre aux consommateurs d'effectuer un choix éclairé lors de l'achat de leurs produits**;

Amendement 187

Ivo Belet

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite la Commission à présenter une mise à jour des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, notamment ***en ce qui concerne*** la prévention, la conception circulaire et ***le*** suremballage;

Amendement

10. invite la Commission à présenter une mise à jour des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages ***qui prenne en compte les caractéristiques de chaque matériau d'emballage et qui aborde*** notamment ***les questions de*** la prévention, ***de*** la conception circulaire et ***du*** suremballage;

Amendement 188

José Inácio Faria

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite la Commission à présenter une mise à jour des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, notamment ***en ce qui concerne*** la prévention, la conception circulaire et le suremballage;

Amendement

10. invite la Commission à présenter une mise à jour des exigences essentielles ***de la directive relative à l'écoconception et*** de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages ***qui prenne en compte les caractéristiques de chaque matériau d'emballage et qui aborde*** notamment ***ce qui suit:*** la prévention, la conception circulaire, ***le recyclage multiple*** et le suremballage;

Amendement 189

Tibor Szanyi, Pavel Poc, Carlos Zorrinho, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Rory Palmer, Franc Bogovič

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite la Commission à présenter une mise à jour des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, notamment ***en ce qui concerne*** la prévention, la conception circulaire et ***le*** suremballage;

Amendement

10. invite la Commission à présenter une mise à jour des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages ***qui prenne en compte les caractéristiques de chaque matériau d'emballage et qui aborde*** notamment ***les questions de*** la prévention, ***de*** la conception circulaire, ***du recyclage multiple*** et ***du*** suremballage;

Or. en

Amendement 190

Marco Affronte

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite la Commission ***à présenter une*** mise à jour des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, notamment ***en ce qui concerne*** la prévention, la conception circulaire et le suremballage;

Amendement

10. invite la Commission, ***lors de la*** mise à jour des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, ***comme le prévoit sa révision, à aborder*** notamment la prévention, ***y compris la réduction des substances dangereuses***, la conception circulaire et le suremballage;

Or. en

Amendement 191

György Hölvényi

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite la Commission à présenter une mise à jour des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, notamment en ce qui concerne la prévention, la conception circulaire et le suremballage;

Amendement

10. invite la Commission à présenter une mise à jour des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, notamment en ce qui concerne la prévention, **la promotion de la réutilisation**, la conception circulaire et le suremballage;

Or. hu

Amendement 192 Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. invite la Commission à présenter une mise à jour des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, notamment en ce qui concerne la prévention, la conception circulaire et le suremballage;

Amendement

10. invite la Commission à présenter **dès que possible** une mise à jour des exigences essentielles de la directive relative aux emballages et aux déchets d'emballages, notamment en ce qui concerne la prévention, la conception circulaire et le suremballage;

Or. en

Amendement 193 Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. appelle de ses vœux l'ajout, dans la directive sur l'écoconception, de recommandations et de mesures stratégiques adoptées dans la stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire, en vue de

garantir que l'ensemble des biens et des emballages produits et importés dans l'Union sont conformes à ces deux actes législatifs;

Or. en

Amendement 194
Piernicola Pedicini, Eleonora Evi

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. demande à la Commission d'interdire la mise en décharge des déchets plastiques d'ici à 2030 au plus tard;

Or. it

Amendement 195
Piernicola Pedicini, Eleonora Evi

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. demande à la Commission d'interdire, d'ici à 2030, la pratique consistant à incinérer des matières plastiques dans les incinérateurs et les cimenteries en tant que combustibles solides secondaires;

Or. it

Amendement 196
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. invite la Commission à interdire les matières plastiques à usage unique dans les emballages;

Or. en

Amendement 197

Simona Bonafè, Soledad Cabezón Ruiz, Biljana Borzan, Jytte Guteland, Jo Leinen, Massimo Paolucci, Pavel Poc, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Damiano Zoffoli, Clara Eugenia Aguilera García, Guillaume Balas, Monika Beňová, Nicola Caputo, Nikos Androulakis, Giorgos Grammatikakis, Christel Schaldemose, Carlos Zorrinho, Eric Andrieu, Renata Briano

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. **invite la Commission à faire de la «circularité d'abord» un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, en élaborant des normes de produits et en révisant le cadre législatif en matière d'écoconception;**

11. **rappelle à la Commission que la prévention est un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, et invite la Commission à poursuivre son application en créant des mesures incitatives appropriées sur les plans économique et législatif, notamment grâce à l'élargissement du champ d'application de la législation sur l'écoconception afin de couvrir tous les principaux groupes de produits plastiques, y compris les groupes associés de produits non énergétiques, d'inclure progressivement les caractéristiques pertinentes d'efficacité des ressources dans les exigences obligatoires de conception des produits et d'adopter des dispositions en matière d'écolabellisation;**

Or. en

Amendement 198
Miriam Dalli

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. *invite* la Commission à *faire de la «circularité d'abord»* un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, *en élaborant des normes de produits et en révisant le cadre législatif en matière d'écoconception*;

Amendement

11. *rappelle* à la Commission *que la prévention est* un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, *et invite la Commission à poursuivre son application en créant des mesures incitatives appropriées sur les plans économique et législatif, notamment grâce à l'élargissement du champ d'application de la législation sur l'écoconception afin de couvrir tous les principaux groupes de produits plastiques, y compris les groupes associés de produits non énergétiques, d'inclure progressivement les caractéristiques pertinentes d'efficacité des ressources dans les exigences obligatoires de conception des produits et d'adopter des dispositions en matière d'écolabellisation*;

Or. en

Amendement 199
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. *invite* la Commission à faire de la «circularité d'abord» un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, en élaborant des normes de produits et en révisant le cadre législatif en matière d'écoconception;

Amendement

11. *invite* la Commission à faire de la «circularité d'abord» un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, en élaborant des normes de produits et en révisant le cadre législatif en matière d'écoconception; *appelle de ses vœux l'inclusion du principe de l'utilisation efficace des*

ressources en tant que mesure transsectionnelle de la directive sur l'écoconception; demande l'élargissement du champ d'application de la directive sur l'écoconception en vue de garantir que tous les produits sont améliorables, réutilisables, réparables et recyclables;

Or. en

Amendement 200
Sylvie Goddyn

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite la Commission à faire de la «circularité d'abord» un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, en élaborant des normes de produits et en révisant le cadre législatif en matière d'écoconception;

Amendement

11. invite la Commission à faire de la «circularité d'abord» un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, en élaborant des normes de produits et en révisant le cadre législatif en matière d'écoconception; ***rappelle qu'il s'agit ici d'un slogan et que la sécurité et la santé publique doivent bien entendu demeurer prioritaires avant même la circularité;***

Or. fr

Amendement 201
Estefanía Torres Martínez, Lynn Boylan

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite la Commission à faire de la «circularité d'abord» un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, en élaborant des normes de produits et en révisant le cadre

Amendement

11. invite la Commission à faire de la «circularité d'abord» un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, en élaborant des normes de produits et en révisant le cadre

législatif en matière d'écoconception;

législatif en matière d'écoconception; *est d'avis que les régimes de responsabilité élargie des producteurs peuvent jouer un rôle dans la promotion de l'écoconception grâce à une modulation des redevances fondées sur le contenu recyclé et sur le niveau de recyclabilité du produit;*

Or. en

Amendement 202
Marco Affronte

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite la Commission à faire de la «circularité **d'abord**» un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, en élaborant des normes de produits *et* en révisant le cadre législatif en matière d'écoconception;

Amendement

11. invite la Commission à faire de la «circularité **non toxique**» un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, en élaborant des normes de produits, en révisant le cadre législatif en matière d'écoconception *et en déployant la méthode de l'empreinte environnementale de produit en vue d'apprécier les performances environnementales d'un produit tout au long de son cycle de vie;*

Or. en

Amendement 203
Cristian-Silviu Buşoi

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite la Commission à faire de la «circularité d'abord» un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, en élaborant des

Amendement

11. invite la Commission à faire de la «circularité d'abord» un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, en élaborant des

normes de produits et en révisant le cadre législatif en matière d'écoconception;

normes de produits et en révisant le cadre législatif en matière d'écoconception ***de manière à offrir la souplesse nécessaire à l'innovation;***

Or. en

Amendement 204
Karl-Heinz Florenz

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite la Commission à faire de ***la «circularité d'abord»*** un principe général, ***y compris pour les*** articles en plastique autres que les emballages, en élaborant des normes de produits et en révisant le cadre législatif en matière d'écoconception;

Amendement

11. invite la Commission à faire de ***l'utilisation efficace des ressources*** un principe général, ***permettant aux matériaux, produits et systèmes circulaires, ainsi qu'aux*** articles en plastique autres que les emballages, ***de jouer un rôle majeur, par exemple,*** en élaborant des normes de produits et en révisant le cadre législatif en matière d'écoconception;

Or. en

Amendement 205
Anneli Jäätteenmäki, Frédérique Ries, Jan Huitema

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite la Commission à faire de la «circularité d'abord» un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, en élaborant des normes de produits et en ***révisant le cadre législatif en matière d'écoconception;***

Amendement

11. invite la Commission à faire de la «circularité d'abord» un principe général, y compris pour les articles en plastique autres que les emballages, en élaborant des normes de produits et en ***se concentrant sur l'écoconception et l'utilisation efficace des ressources des produits;***

Amendement 206
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. réaffirme qu'il est nécessaire de se doter d'une politique de produit qui prolonge la durée de vie des produits, leur durabilité, leur réutilisation et leur recyclabilité, comme le souligne sa résolution du 9 juillet 2015 sur l'utilisation efficace des ressources: vers une économie circulaire, et souligne également qu'il convient d'appliquer d'urgence cette politique aux produits et emballages plastiques jetables;

Or. en

Amendement 207
Marco Affronte

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. estime que les régimes de responsabilité élargie des producteurs peuvent jouer un rôle important dans la promotion de l'écoconception, à condition que soit appliquée une modulation significative des redevances fondées sur la durabilité, la réparabilité, la réutilisation, la recyclabilité et la présence de substances dangereuses;

Or. en

Amendement 208
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

***11 bis. appelle de ses vœux
l'élargissement du champ d'application
de la directive sur l'écoconception aux
emballages et l'application de mesures de
responsabilité des producteurs en vue de
garantir que tous les produits sont
améliorables, réutilisables, réparables et
recyclables;***

Or. en

Amendement 209
José Inácio Faria

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

***11 ter. met l'accent sur l'importance que
revêt l'application d'une approche du
cycle de vie pour les produits en plastique,
comprenant la prise en compte de la
dégradation de différents polymères et du
taux de fragmentation dans
l'environnement, au moyen de
l'internalisation des coûts sociaux et
environnementaux des produits
(internalisation des coûts) et du
renforcement du processus de fermeture
de la boucle dans la fabrication et le
développement des processus, ainsi que
dans les chaînes du cycle de vie des
produits en plastique;***

Or. en

Amendement 210
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 ter. invite la Commission à intégrer, dans la directive sur l'écoconception et les cadres législatifs relatifs aux déchets, des mesures exigeant l'utilisation de monomatériaux ou de matériaux composites effectivement réutilisables, en vue de réduire et restreindre de manière significative le recours à des matériaux composites non réutilisables lorsqu'ils ne sont pas strictement nécessaires;

Or. en

Amendement 211
Marco Affronte

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 ter. estime qu'il est nécessaire de réduire la gamme des matières plastiques utilisées dans les produits à courte durée de vie afin de faciliter le recyclage;

Or. en

Amendement 212
Marco Affronte

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 quater. *considère que le polychlorure de vinyle (PVC) est un matériau non durable, car il est composé de chlore et dépend de l'utilisation d'additifs dangereux; constate que le recyclage du PVC est notoirement rare et qu'il crée une pollution significative tout au long de son cycle de vie; invite la Commission à proposer, à tout le moins, une suppression progressive du PVC souple, ainsi que de toutes les applications de PVC à courte durée de vie;*

Or. en

Amendement 213

Anneli Jäätteenmäki, Gerben-Jan Gerbrandy, Nils Torvalds, Frédérique Ries, Jan Huitema

**Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. *invite la Commission et les États membres à veiller à ce que des mesures qui stimulent la création d'un marché intérieur des matières premières de récupération soient adoptées et appliquées;*

Or. en

Amendement 214

Piernicola Pedicini, Eleonora Evi

**Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau) (Après intertitre «Créer un véritable marché unique pour les plastiques recyclés»)**

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. invite les États membres à encourager les points de vente à distribuer des produits en vrac qui peuvent être achetés sous emballages réutilisables;

Or. it

Amendement 215
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite la Commission à présenter rapidement des normes de qualité afin d'instaurer la confiance et d'encourager le marché des plastiques secondaires; invite instamment la Commission à mettre au point diverses catégories de recyclage alignées sur les fonctionnalités des différents produits, tout en préservant la santé publique et la sécurité alimentaire;

Amendement

12. invite la Commission à présenter rapidement des normes de qualité afin d'instaurer la confiance et d'encourager le marché des plastiques secondaires; invite instamment la Commission à mettre au point diverses catégories de recyclage alignées sur les fonctionnalités des différents produits, tout en préservant la santé publique et la sécurité alimentaire; ***constate que le recyclage chimique peut devenir un nouveau moyen innovant de recycler certains types de déchets plastiques qui ne sont pas adaptés à un recyclage mécanique;***

Or. en

Amendement 216
Dubravka Šuica

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite la Commission à présenter rapidement des normes de qualité afin d'instaurer la confiance et d'encourager le marché des plastiques secondaires; invite

Amendement

12. invite la Commission à présenter rapidement des normes de qualité ***et leur mode de contrôle*** afin d'instaurer la confiance et d'encourager le marché des

instamment la Commission à mettre au point diverses catégories de recyclage alignées sur les fonctionnalités des différents produits, tout en préservant la santé publique et la sécurité alimentaire;

plastiques secondaires; invite instamment la Commission à mettre au point diverses catégories de recyclage alignées sur les fonctionnalités des différents produits *et sur les spécificités des États membres*, tout en préservant la santé publique et la sécurité alimentaire;

Or. hr

Amendement 217
Mireille D'Ornano

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite la Commission à présenter rapidement des normes de qualité afin d'instaurer la confiance et d'encourager le marché des plastiques secondaires; invite instamment la Commission à mettre au point diverses catégories de recyclage alignées sur les fonctionnalités des différents produits, tout en préservant la santé publique et la sécurité alimentaire;

Amendement

12. invite la Commission à présenter rapidement des normes de qualité afin d'instaurer la confiance *parmi les utilisateurs de plastiques secondaires* et d'encourager le marché des plastiques secondaires; invite instamment la Commission à mettre au point diverses catégories de recyclage alignées sur les fonctionnalités des différents produits, tout en préservant la santé publique et la sécurité alimentaire;

Or. fr

Amendement 218
Simona Bonafè, Biljana Borzan, Soledad Cabezón Ruiz, Jytte Guteland, Jo Leinen, Massimo Paolucci, Pavel Poc, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Damiano Zoffoli, Clara Eugenia Aguilera García, Guillaume Balas, Monika Beňová, Nicola Caputo, Nikos Androulakis, Giorgos Grammatikakis, Christel Schaldemose, Carlos Zorrinho, Eric Andrieu, Renata Briano

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. invite la Commission à présenter rapidement des normes de qualité afin d'instaurer la confiance et d'encourager le marché des plastiques secondaires; invite instamment la Commission à mettre au point *diverses catégories de recyclage alignées sur* les fonctionnalités des différents produits, tout en préservant la santé publique et la sécurité alimentaire;

12. invite la Commission à présenter rapidement des normes de qualité afin d'instaurer la confiance et d'encourager le marché des plastiques secondaires; invite instamment la Commission à mettre au point *un* recyclage *compatible avec* les fonctionnalités des différents produits, tout en préservant la santé publique et la sécurité alimentaire;

Or. en

Amendement 219
Claudiu Ciprian Tănăsescu

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite la Commission à présenter rapidement des normes de qualité afin d'instaurer la confiance et d'encourager le marché des plastiques secondaires; invite instamment la Commission à mettre au point diverses catégories de recyclage alignées sur les fonctionnalités des différents produits, tout en préservant la santé publique *et* la sécurité alimentaire;

Amendement

12. invite la Commission à présenter rapidement des normes de qualité afin d'instaurer la confiance et d'encourager le marché des plastiques secondaires; invite instamment la Commission à mettre au point diverses catégories de recyclage alignées sur les fonctionnalités des différents produits, tout en préservant la santé publique, la sécurité alimentaire *et l'environnement*;

Or. ro

Amendement 220
Marco Affronte

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution

12. invite la Commission à présenter rapidement des normes de qualité afin d'instaurer la confiance et d'encourager le marché des plastiques secondaires; invite instamment la Commission à mettre au

Amendement

12. invite la Commission à présenter rapidement des normes de qualité afin d'instaurer la confiance et d'encourager le marché des plastiques secondaires; invite instamment la Commission à mettre au

point diverses catégories de recyclage alignées sur les fonctionnalités des différents produits, tout en préservant la santé publique et la sécurité alimentaire;

point diverses catégories de recyclage alignées sur les fonctionnalités des différents produits, tout en préservant la santé publique, *l'environnement* et la sécurité alimentaire;

Or. en

Amendement 221

Estefanía Torres Martínez, Lynn Boylan

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. invite la Commission à rejeter l'entrée sur le marché de l'Union de toute matière plastique contenant des substances dangereuses et nocives pour l'environnement, ainsi que de tout plastique non recyclable, et à définir des règles claires au niveau européen concernant la recyclabilité des plastiques en vue de garantir que seules les matières plastiques recyclables de manière rentable sont proposées sur le marché de l'Union;

Or. en

Amendement 222

Tibor Szanyi, Pavel Poc, Carlos Zorrinho, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Rory Palmer, Franc Bogovič

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. fait remarquer qu'en vertu de la législation en vigueur, l'utilisation de matières plastiques recyclées n'est pas autorisée pour la fabrication des matériaux destinés à entrer en contact

avec des denrées alimentaires; invite, par conséquent, la Commission à moderniser le cadre réglementaire de l'Union s'agissant des matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, en vue de faciliter l'utilisation des plastiques et autres matériaux recyclés à l'infini lorsqu'ils ne présentent pas de danger pour la santé humaine;

Or. en

Amendement 223
Mairead McGuinness

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. prend acte des difficultés rencontrées pour séparer les matériaux des emballages plastiques, tels que les sachets de thé et les films plastiques; estime qu'il conviendrait d'éviter les emballages qui combinent plastiques non recyclables et recyclables;

Or. en

Amendement 224
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. invite la Commission et les États membres à attribuer davantage de ressources à l'accélération du développement du recyclage moléculaire des plastiques et à la promotion du recours à ce type de recyclage;

Or. en

Amendement 225
Anneli Jäätteenmäki, Nils Torvalds

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. met en évidence le fait que le recyclage chimique est un nouveau moyen prometteur de recycler les déchets plastiques qui ne sont pas adaptés à un recyclage mécanique;

Or. en

Amendement 226
Tibor Szanyi, Pavel Poc, Carlos Zorrinho, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Rory Palmer, Franc Bogovič

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. exhorte la Commission et les États membres à introduire des mesures d'incitation à réduire l'utilisation des matières plastiques et à soutenir l'innovation pour l'emballage de toutes les denrées alimentaires pour lesquelles le plastique est nécessaire à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la sécurité humaine (viande fraîche, produits laitiers, produits congelés, etc.), en particulier dans le cadre de la modernisation de la législation relative aux matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires;

Or. en

Amendement 227

Anneli Jäätteenmäki, Gerben-Jan Gerbrandy, Frédérique Ries, Jan Huitema, Nils Torvalds

**Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. prend acte du fait que la faiblesse des prix des combustibles fossiles et de la demande ainsi que l'absence d'offre de qualité sur le marché européen contribuent à la rareté du recours au plastique recyclé; souligne qu'un marché intérieur stable pour les matières premières de récupération est nécessaire pour garantir la transition vers une économie circulaire; invite la Commission à répertorier les obstacles qui entravent le commerce des matières premières secondaires et à les supprimer en vue de créer des conditions de concurrence équitables;

Or. en

**Amendement 228
Sirpa Pietikäinen**

**Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. invite la Commission à restreindre le libre développement des polymères plastiques de manière à soutenir efficacement et effectivement l'extensibilité, la réutilisation et le recyclage des plastiques;

Or. en

Amendement 229
Sirpa Pietikäinen

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 quater. *invite la Commission à restreindre la gamme des couleurs, notamment des couleurs foncées, et la liste des impuretés autorisées dans les plastiques afin de faciliter leur recyclage;*

Or. en

Amendement 230
Mireille D'Ornano

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. demande à la Commission de tirer des leçons des bonnes pratiques en matière de certification par des tiers indépendants, car la vérification est essentielle pour renforcer la confiance du marché;

13. demande à la Commission de tirer des leçons des bonnes pratiques en matière de certification par des tiers indépendants, car la vérification est essentielle pour renforcer la confiance du marché ***et des consommateurs, et de les inciter à utiliser préférentiellement des plastiques recyclés;***

Or. fr

Amendement 231
Anneli Jäätteenmäki, Nils Torvalds, Frédérique Ries, Gerben-Jan Gerbrandy, Jan Huitema

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. demande à la Commission de tirer des leçons des bonnes pratiques en matière de certification par des tiers indépendants, car la vérification est essentielle pour renforcer la confiance du marché;

13. demande à la Commission de tirer des leçons des bonnes pratiques en matière de certification par des tiers indépendants **et de promouvoir la certification des plastiques recyclés au niveau de l'Union**, car la vérification est essentielle pour renforcer la confiance du marché;

Or. en

Amendement 232

Estefanía Torres Martínez, Lynn Boylan

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. demande à la Commission de **tirer des leçons des** bonnes pratiques en matière de certification par des tiers indépendants, car la vérification est essentielle pour renforcer la confiance du marché;

Amendement

13. demande à la Commission de **prendre en considération les** bonnes pratiques en matière de certification par des tiers indépendants, car la vérification est essentielle pour renforcer la confiance du marché;

Or. en

Amendement 233

Paul Brannen

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite tous les acteurs de l'industrie à transformer leurs engagements publics afin d'accroître l'utilisation de plastiques recyclés en engagements formels et à mettre en œuvre des actions **concrètes**;

Amendement

14. invite tous les acteurs de l'industrie à transformer leurs engagements publics afin d'accroître l'utilisation de plastiques recyclés en engagements formels et à mettre en œuvre des actions **spécifiques, ainsi qu'à prévenir la génération de déchets, y compris en livrant des produits fabriqués à partir de ressources de substitution ayant une incidence plus**

faible tout au long de leur cycle de vie;

Or. en

Amendement 234
Mireille D'Ornano

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite tous les acteurs de l'industrie à transformer leurs engagements publics afin d'accroître l'utilisation de plastiques recyclés en engagements formels et à mettre en œuvre des actions concrètes;

Amendement

14. invite tous les acteurs de l'industrie à transformer leurs engagements publics afin d'accroître l'utilisation de plastiques recyclés en engagements formels et à mettre en œuvre des actions concrètes *ainsi que des évaluations régulières afin de mesurer les effets des programmes mis en œuvre;*

Or. fr

Amendement 235
Guillaume Balas

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. estime qu'un outil économique pourrait s'avérer utile à cette fin en endossant le rôle de mesure incitative et, partant, invite la Commission à récompenser l'utilisation de matériaux recyclés en lieu et place de matières vierges en vue de favoriser le marché de l'Union des matières recyclables et la compétitivité de ces dernières;

Or. en

Amendement 236
Cristian-Silviu Buşoi

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

14 bis. invite les États membres et la Commission à renforcer leur coopération en vue de l'élaboration et de l'application de critères harmonisés de fin du statut de déchet;

Or. en

Amendement 237

Simona Bonafè, Biljana Borzan, Soledad Cabezón Ruiz, Jytte Guteland, Jo Leinen, Massimo Paolucci, Pavel Poc, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Damiano Zoffoli, Clara Eugenia Aguilera García, Guillaume Balas, Monika Beňová, Nicola Caputo, Nikos Androulakis, Giorgos Grammatikakis, Christel Schaldemose, Carlos Zorrinho, Eric Andrieu, Renata Briano, Miriam Dalli

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. estime qu'il est ***peut-être nécessaire*** d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour ***certain***s produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

15. estime qu'il est ***impératif*** d'établir des règles contraignantes en matière ***d'utilisation minimale*** de contenu recyclé pour ***les nouveaux produits plastiques, conformément à la législation sur les produits spécifiques concernant la santé, la sécurité et l'environnement,*** afin de ***promouvoir le recyclage, de réduire l'usage des plastiques vierges d'origine fossile, de restreindre la quantité excessive de CO₂ émise pendant leur production et, ainsi, de*** favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Or. en

Amendement 238
Estefanía Torres Martínez, Lynn Boylan

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime qu'il est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Amendement

15. estime qu'il est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires; ***invite la Commission à introduire un système obligatoire de traçabilité des produits chimiques dans les matières plastiques; insiste sur le besoin urgent de supprimer les produits chimiques nocifs des matières plastiques de sorte que leur réutilisation et leur recyclage puissent s'effectuer en toute sécurité à la fois pour les travailleurs des usines de traitement des déchets et pour les utilisateurs finaux;***

Or. en

Amendement 239
Marco Affronte

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime qu'il est ***peut-être*** nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé ***pour certains produits spécifiques***, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Amendement

15. estime qu'il est nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires; ***considère qu'à l'horizon 2025, les produits plastiques devront contenir au minimum 50 % de plastiques recyclés, tout en autorisant des exceptions lorsque cela s'avérera nécessaire pour garantir le respect de certains critères de performance;***

Amendement 240
Sylvie Goddyn

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime qu'il est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Amendement

15. estime qu'il est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires; ***le cas échéant, précise que les produits importés devront être soumis aux mêmes critères que les produits fabriqués dans l'Union;***

Or. fr

Amendement 241
Gerben-Jan Gerbrandy

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime qu'il est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Amendement

15. estime qu'il est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires; ***invite la Commission à élaborer sans délai une législation instaurant une teneur minimale en matériau recyclé;***

Or. en

Amendement 242

Ivo Belet

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime *qu'il* est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, *afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires*;

Amendement

15. estime *qu'en vue de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires, il* est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, *étant donné que les marchés des matières recyclables ne sont pas encore opérationnels*;

Or. en

Amendement 243
Paul Brannen

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime qu'il est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Amendement

15. estime qu'il est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, *si cela ne porte pas atteinte aux exigences de sécurité des aliments*, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Or. en

Amendement 244
Angélique Delahaye, Michel Dantin, Françoise Grossetête

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime qu'il est peut-être nécessaire

Amendement

15. estime qu'il est peut-être nécessaire

d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques *et de mettre en place des instruments économiques* afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Or. fr

Amendement 245
Merja Kyllönen

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime qu'il est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Amendement

15. estime qu'il est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé, *y compris de contenu recyclé chimiquement*, pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Or. en

Amendement 246
Karl-Heinz Florenz

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime qu'il *est peut-être nécessaire* d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Amendement

15. estime qu'il *peut être envisagé* d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits *plastiques* spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Or. en

Amendement 247

Tibor Szanyi, Carlos Zorrinho, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Rory Palmer, Franc Bogovič

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime qu'il est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Amendement

15. estime qu'il est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits *plastiques* spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Or. en

Amendement 248

José Inácio Faria

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime qu'il est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Amendement

15. estime qu'il est peut-être nécessaire d'établir des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits *plastiques* spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Or. en

Amendement 249

Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime qu'il *est peut-être* nécessaire d'établir des règles contraignantes en

Amendement

15. estime qu'il *sera* nécessaire d'établir des règles contraignantes en

matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Or. en

Amendement 250
Dubravka Šuica

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. *estime qu'il est peut-être nécessaire d'établir des* règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Amendement

15. *appelle de ses vœux l'élaboration et la mise en œuvre de* règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Or. hr

Amendement 251
Piernicola Pedicini, Eleonora Evi

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. estime qu'il est *peut-être* nécessaire *d'établir* des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Amendement

15. estime qu'il est nécessaire *d'adopter* des règles contraignantes en matière de contenu recyclé pour certains produits spécifiques, afin de favoriser l'utilisation de matières premières secondaires;

Or. it